U d'/of OTTAWA
39003002891249

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/rleettaxesdesf00carr

fur 16/70

ROLE ET TAXES

DES

FIEFS DE L'ARRIÈRE-BAN

DU BAILLIAGE DE PROVINS EN 1587

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Abbé V. CARRIÈRE

ROLE ET TAXES

DES

IEFS DE L'ARRIÈRE-BAN

DU BAILLIAGE DE PROVINS EN 1587

AVEC UNE INTRODUCTION

UR LE RÉTABLISSEMENT ET L'ÉTENDUE DE CE BAILLIAGE

AU XVI[e] SIÈCLE

EXTRAIT REVU ET AUGMENTÉ

Du *Bulletin de la Conférence d'Histoire et d'Archéologie du Diocèse de Meaux* (III[e] volume, n° 1).

PARIS

A. PICARD ET FILS, ÉDITEURS

Libraires de la Société de l'École des Chartes et des Archives Nationales

82, RUE BONAPARTE, 82

1903

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
611
.S45 C3
1903

PRÉFACE

De nos jours, où les travaux généalogiques et les études locales suscitent de louables efforts, la publication d'un arrière-ban est appelée à rendre d'importants services. Pour l'histoire des familles et des fiefs, elle éclaire les questions obscures de parenté ou de succession et contribue à faire connaître la fortune immobilière de la société féodale sur un territoire donné.

Là ne sont pas cependant les raisons qui nous ont fait entreprendre le présent travail.

Parmi les chroniques régionales du XVI[e] siècle, nous n'en connaissons pas qui soient plus systématiquement discréditées que celle de Claude Haton. L'imparfaite édition et la préface de M. Félix Bourquelot (1) expliquent l'attitude réservée des historiens, sans toujours la justifier. Les matériaux réunis au cours de nos recherches dans divers dépôts d'archives établissent en effet la véridicité de maints récits faits par le chroniqueur d'événements accomplis dans son champ d'observation. En attendant que nous exposions le résultat de nos découvertes, notre document facilitera les reconnaissances : il révèle les noms patronymiques d'un assez grand nombre de seigneurs provinois, ordinairement désignés dans les *Mémoires* par le nom de leur terre.

(1) F. Bourquelot, *Mémoires de Claude Haton* (Coll. des doc. inéd. sur l'hist. de France), Paris, 1857, 2 vol. in-4°.

Sous la monarchie, les possesseurs de fiefs, nobles ou roturiers, obligés par le souverain, en vertu d'une convocation générale, au service militaire des fiefs, constituaient le ban et l'arrière-ban, ou l'arrière-ban tout court. — La formule complète : *ban et arrière-ban* a été employée pour la première fois en 1302. Par *ban* on entendait alors les sujets astreints à l'host, les vassaux, et par *arrière-ban*, ceux qui en étaient exempts, les non-vassaux. Après l'extinction de l'host et de la chevauchée, le ban comprit les vassaux de la couronne, et l'arrière-ban les vavasseurs ; mais cette distinction était purement nominale, puisque la convocation du ban entraînait la mise sur pied de l'arrière-ban. De ces deux expressions devenues synonymes, la plus brève eut tendance à prévaloir.

A aucune époque les convocations de l'arrière-ban ne furent aussi fréquentes qu'au XVI[e] siècle (1). Jamais non plus son organisation ne subit autant de changements, qui en complétèrent l'état et le rendirent moins onéreux. En 1587, il était régi par des ordonnances antérieures, auxquelles il faut recourir, si l'on veut connaître les conditions qui présidèrent à cette levée d'armes.

L'arrière-ban comprenait le service personnel et une contribution pécuniaire. Les gentilshommes, voués au métier des armes et propriétaires féodaux, étaient tenus à ces deux obligations. Ils ne pouvaient s'exonérer de la première qu'en cas d'empêchement légitime, moyennant une subvention déterminée. La substitution n'était permise que du fils pour le père, ou du frère pour le frère. Les roturiers possédant fiefs ne devaient que la contribution. Pour les uns et les autres, la taxe se réglait sur le revenu foncier.

La forme du service d'arrière-ban était celle du chevau-léger. Celui qui possédait un fief de 500 à 600 livres ou un peu moins, devait fournir un chevau-léger. Les propriétaires de fiefs de moindre importance contribuaient à sa formation suivant la fortune de chacun (2).

(1) On n'en compte pas moins de dix-sept. Quatre furent ordonnées par Louis XII (en 1502, 1505, 1512 et 1513) ; cinq, au cours du règne de François I[er] (en 1533, 1537, 1541, 1542 et 1545) ; sept, sous Henri II (en 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1557, et 1558) ; quatre, Charles IX régnant (en 1562, 1567, 1568, 1569) ; deux, au temps de Henri III (en 1575 et 1587). Cf. M. Roy, *Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVI[e] siècle* (Sens, 1885, in-8°), Introd. pp. x-xii. A ce nombre, il faut ajouter celle de 1591. (Bibl. nat., ms. fr. 10844, fol. 1 r°, et Arch. nat., E 4 a [2], fol. 246).

(2) Les exemptions étaient de deux sortes : l'une du service personnel, l'autre du

La taxe était uniforme et fixée, en 1587, au sixième du revenu. Qui était contribuable devait présenter au greffe du bailliage dont il relevait la déclaration de tous et chacun de ses fiefs. Ce procès-verbal contenant l'appellation, l'assiette et la valeur locative du fief, le nom et la qualité du possesseur, était reproduit sur le registre de l'arrière-ban. Chaque année, on y consignait les mutations survenues ; d'où cette formule que l'on rencontre plusieurs fois dans notre rôle : « *Le fief de* (nom du fief), *assis à* (situation de la terre), *pui fut à* (nom et qualité de l'ancien propriétaire), *à* (nom et qualité du possesseur actuel), *estimé* (évaluation du revenu annuel), *taxé* (le sixième du revenu) ».

Chaque compagnie d'arrière-ban se composait de cent chevau-légers, commandés par un capitaine et un cornette. Le capitaine était le bailli ou le sénéchal. A son défaut, la noblesse du bailliage portait le chef aux voix. Les frais d'équipement et d'entretien étaient évalués à cent livres par homme. Le tarif des gages variait suivant la qualité. La solde du capitaine était de cent livres, plus celle d'un chevau-léger, le cornette touchait quarante livres, et chaque homme seize livres treize sols quatre deniers par mois. La durée du service était de trois mois à l'intérieur. Comme on comptait un mois pour l'aller et le retour, les gages étaient tablés sur quatre mois de présence.

En ne considérant que les éléments fournis par le rôle de 1587, si l'on excepte six articles où l'évaluation de la terre n'est pas indiquée (1), et celui qui mentionne l'opposition faite par le seigneur de Gloise (2), la propriété immobilière entre les nobles et les roturiers du bailliage de Provins astreints à l'arrière-ban, représentait encore plus de 25.500 livres de revenu annuel. La taxe, basée sur le sixième de la rente, ne produisit pas moins de 4.250 livres, omission faite des exemptions. Cette somme, insuffisante à la solde d'une compagnie, dut être versée, avec les contingents des autres bailliages, à l'extraordinaire des guerres. C'est là que l'on puisait pour toutes les dépenses de l'arrière-ban. Le reliquat, s'il existait, était réparti entre les contribuables.

service personnel et de la contribution. Nous croyons inutile d'énumérer les motifs d'exemption, puisque le rôle que nous publions ne reproduit point les titres des exempts.

(1) Articles du rôle, nos 167, 236, 272, 291, 311 et 312.

(2) Article 302.

La convocation de l'arrière-ban de 1587 eut lieu dans la saison d'été. Son but était d'empêcher les reîtres allemands de s'unir au roi de Navarre. L'on sait le sort de cette armée ennemie. Fort éprouvée par le duc de Guise à Vimory, puis à Auneau, elle subit près de Gien un nouvel échec et dut repasser la frontière, réduite à moins que moitié, le 8 décembre.

Le document que nous publions est extrait du Cartulaire de Michel Caillot, qui existe à la Bibliothèque de Provins sous la cote **92** (35). Il comprend treize feuillets in-quarto, paginés de 20 à 32. C'est un rôle des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins, dressé selon l'ordre d'appel de 1587. Nos recherches ont été infructueuses pour retrouver la minute originale dont l'auteur s'est servi. Sa lecture présentait sans doute quelque difficulté. En plusieurs endroits le scribe hésite, comme il appert d'expressions de ce genre : « *Je crois que..., ce me semble..., ou...* ».

Michel Caillot, l'auteur du rôle, le rédigea avant l'année 1635. Cette date nous est connue par une addition en interligne à l'article 22. Son écriture très rapide et pleine d'abréviations fantaisistes est d'un déchiffrement parfois difficile. Une abréviation qui, paléographiquement, se lit « Paris » pourrait peut-être signifier « Provins », dans le membre de phrase suivant : « bourgeois de Paris ». Au reste, nous avons fait suivre les lectures douteuses d'un point interrogatif, et les mots illisibles ont été exponctués.

Notre document contient la liste des fiefs du bailliage de Provins avec les noms de leurs propriétaires, l'indication de leur revenu annuel et le montant de la taxe. Dans le corps de plusieurs articles on rencontre des annotations du scribe. Elles indiquent tantôt l'intervention d'un soi-disant propriétaire, tantôt une difficulté de lecture, ou bien encore une lacune. Ç'eût été puéril de maintenir la position de ces remarques; aussi les avons-nous transportées à la suite des articles qu'elles concernent. Pour faciliter les recherches et la concordance des notes, nous avons fait précéder chaque article d'un numéro d'ordre. Ce sont les seules modifications au texte que nous nous soyons permises.

Pour déterminer l'emplacement des fiefs dont la trace est aujourd'hui perdue, nous avons parcouru les aveux et dénombrements de

la Chambre des Comptes, aux Archives nationales; maintes excursions dans les dépôts publics seine-et-marnais et plusieurs travaux sur la région ont été mis à profit. Très exceptionnellement, sans vouloir faire œuvre de scoliaste, mais désireux de combler quelques lacunes, nous avons indiqué, avec référence aux sources en nous rapprochant de la date du rôle, les noms des possesseurs qui n'y figurent point.

Ce travail est précédé d'un essai sur le rétablissement et l'étendue du bailliage de Provins au seizième siècle. Si imparfaite que soit la seconde partie de cette introduction, le sujet valait d'être esquissé. D'ailleurs, nos affirmations s'étayent sur des documents contemporains et il faut encore les admettre, en attendant plus ample informé.

Malgré nos soins à rendre cette publication moins indigne des lecteurs auxquels elle s'adresse, nous demandons leur indulgence pour les erreurs qui nous ont sans doute échappé. Elles auraient été plus nombreuses sans l'inlassable obligeance et l'érudition de M. Léon Le Grand, des Archives nationales. Qu'il nous permette de lui renouveler ici nos remercîments. Nous devons aussi une mention particulière aux communications de M. le chanoine E. Jouy et de M. Maurice Lecomte.

V. Carrière.

Paris, juin 1902.

INTRODUCTION

DU RÉTABLISSEMENT ET DE L'ÉTENDUE DU BAILLIAGE DE PROVINS AU XVI[e] SIÈCLE

La création du bailliage de Provins remonte à la seconde moitié du XII[e] siècle. Une pièce entre trois, la moins ancienne, celle de 1189, établit le fait sans conteste, encore que les attributions du bailli comtal restent matière à discussion. L'autonomie de ce chef-lieu dura un siècle. De 1271 à 1544, il forme avec Meaux et Troyes, tantôt un triple bailliage, tantôt un double (1), et ressaisit momentanément son indépendance sous Gaucher de Bruillat, bailli des villes fortes de Provins et de Montereau-fault-Yonne (2).

Pour la période de l'annexion, il existe quatre listes des officiers royaux préposés au gouvernement de ces bailliages. Nous n'avons rien à ajouter et nous renvoyons le lecteur à celle qui termine la substantielle notice de M. A. Lefèvre sur *Les Baillis de la Brie au XIII[e] siècle*. Les lacunes que renferme la suite de ces baillis, catalogués dans l'*Histoire de l'Eglise de Meaux* (3), ont été en partie comblées par l'un des auteurs de la *Topographie de Champagne* (4), par le chanoine Thomé (5) et par l'abbé Ythier (6). Nous croyons

(1) A. Lefèvre, *Les Baillis de la Brie au XIII[e] siècle* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1872-69, pp. 170 et ss). — Les bailliages de Troyes, Meaux et Provins étaient réunis en 1282-88, 1290-94, 1295, 1299, 1301, 1303, 1320-23, 1325, 1334, 1337-43, 1345-47, 1349, 1351-52, 1354-58, 1361-65, 1367-71. Cf. T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes...* (Troyes, 1870-75, 4 vol. in-8°), t. II, p. 158.

(2) Voir plus loin, p. 13. — Bibl. de Provins, *Cartul. de Michel Caillot*, ms. 92, (95), fol. 215 v°, 279 r° et 291 r°. — F. Bourquelot, *Histoire de Provins* (Provins, 1839-1840, 2 vol. in-8°), t. II, p. 301.

(3) Toussaint du Plessis, *Hist. de... Meaux* (Paris, 1731, 2 vol. in-4°), t. I, pp. 727-8.

(4) Bibl. nat., *Topographie de Champagne*, mss. t. 26, fol. 86-90.

(5) Dans ses *Recherches sur les Baillis de Meaux* (*Journal de Verdun*, an. 1763, t. I, pp. 121-139), le chanoine Thomé s'est particulièrement complu à relever les nombreuses inexactitudes de la chronologie bailliagère de Toussaint du Plessis. La sûreté et l'ampleur de ses investigations réduisent à néant le travail trop superficiel imprimé par son devancier.

(6) Bibl. de Provins, *Liste des Baillis de Meaux et de Provins*, ms. 156. — Je remercie M. l'abbé Boutillier, curé de Saint-Ayoul, qui, sur ma demande, a bien voulu collationner la copie que je possédais de ce document.

utile d'unifier ces trois listes, en combinant leurs données chronologiques avec d'autres témoignages (1).

1303. Jean de Maison-Comte, chevalier, seigneur de Thorigny, conseiller du roi, bailli de Troyes et de Meaux.

1303 et 1308. Pierre de Dicy, bailli de Provins (?).

1312, 1313. Jean Cayn de Sainte-Menehould, bailli de Meaux. Il était garde des foires de Champagne en 1305.

1318. Erard d'Allemant, bailli de Meaux et de Provins.

Mai 1319. Jean Le Métayer, bailli de Meaux (2).

1320, 1321. Simon de Montigny, bailli de Troyes et de Meaux.

1321-1323, 1326, 1334. Michel de Paris, bailli de Troyes et de Meaux. Il était bailli de Troyes en 1328 (3).

1324, 1325, 1328-1331. Guillaume du Bois, bailli de Meaux. En juillet 1325, il tient ses assises à Provins (4).

1326. Bompar, sire de Montmorin, conseiller au parlement, bailli de Meaux, mort en 1337.

1334, 1337-1342 (5). Pierre de Tiercelieu, chevalier, conseiller du roi, gouverneur des bailliages de Troyes, de Meaux et de Provins.

1343, 1345-1347, août 1349 (6), 1351, 1352. Erard de Lignon, chevalier, conseiller du roi, bailli de Troyes et de Meaux.

Septembre et décembre 1352. Guillaume Auxeau, bailli de Troyes et de Meaux.

Mars 1354, avril 1355, 1356, 1358, 1365, 1367. Denis Chertemps, bailli de Troyes et de Meaux.

Novembre 1357 (7), août 1358. Guillaume du Brunail, *alias* de Bruval, bailli de Troyes et de Meaux.

Mai 1361, 1364, Tristan du Bois, chevalier, seigneur de Chamesson, bailli de Troyes et de Meaux (8).

(1) Nous citerons les noms et les dates colligés par l'anonyme bénédictin et l'abbé Ythier sans nous prévaloir des références qui les accompagnent, d'autant que plusieurs manuscrits par eux signalés sont aujourd'hui disparus ; nous n'indiquerons de sources que pour nos trouvailles personnelles.

(2) Ed. André, *Hist. de l'abbaye du Bricot en Brie* (Paris, 1895, in-8°), Pièces justif., pp. 306-8.

(3) T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes*, t. II, p. 131.

(4) Bibl. de Provins, *Cart. de Michel Caillot*, fol. 270.

(5) T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes*, t. II, pp. 78-79. — F. Bourquelot, *Hist. de Provins*, t. II, Pièces justif., p. 446.

(6) J. Viard, *Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*... (Coll. des doc. inéd., Paris, 1899, in-4°), n° 2414.

(7) Bibl. nat., ms. fr. 5280, fol. 82.

(8) T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes*, t. II, p. 181.

Décembre 1361 (1)-1363. Jean de Maison-Comte, chevalier, seigneur de Thorigny, conseiller du roi, bailli de Troyes et de Meaux.

1367, 1370. Emeris Rouaule, bailli de Troyes et de Meaux.

Octobre 1367 (2) -1371. Guillaume du Plessis, chevalier, bailli de Troyes et de Meaux. En 1358, il était capitaine de la ville, cité et bailliage de Troyes (3). En septembre 1371, il tenait ses assises à Provins.

1371. Jean Le Bourcier, bailli de Meaux.

Mai 1372-juillet 1379. Boniface Gace, bailli de Meaux (4).

Octobre 1379, février 1381 (n. st.), 1384. Jean Le Fèvre, *alias* L'Orfèvre, écuyer, bailli de Meaux.

1384 - décembre 1387. Jean de Chatou, bailli de Meaux (5).

1389, novembre 1390. Jean Cossart, bailli de Meaux et de Provins.

Décembre 1393, septembre 1394, septembre 1396, 1397, 1400-1402, 1404. Guillaume de Chantemerle, écuyer, bailli de Meaux.

Juin-juillet 1404. Jean Ailgembourse, bailli de Meaux (6).

1405. Philippe de Poitiers, bailli de Meaux et de Provins, vendit son office à Jacques d'Orléans, pour la somme de 1.200 écus (7).

1406-septembre 1411. Jacques d'Orléans, écuyer, bailli de Meaux.

22 septembre - 21 novembre 1411. Bureau du Mesnil, écuyer, nommé provisoirement bailli de Meaux le 22 septembre (8), cesse ses fonctions le 21 novembre.

21 novembre 1411-septembre 1413. Jean d'Ormoy, écuyer, bailli de Meaux (9). L'abbé Ythier le retrouve dans l'exercice de sa charge en 1414 et 1418.

27 septembre 1413-6 octobre 1414 (10). Guillaume de Noiray, *alias*

(1) T. Boutiot, *opus. cit.*, p. 154.

(2) Arch. de l'Aube, H. 33, n° 11.

(3) T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes*, t. II, p. 162.

(4) F. Bourquelot, *Hist. de Provins*, t. II. Pièces justif., p. 449.

(5) Bibl. nat., ms. fr. 5275, fol. 56, 22 février 1386 (n. st.).

(6) Un nommé Jean Ailgembourse fut bailli du Cotentin de 1393 au mois de septembre 1399 (Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 16). — L. Delisle, *Mémoire sur les Baillis du Cotentin* (Caen, 1851, in-4°), p. 46.

(7) Il fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415 (T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes*, t. II, p. 394, n° 1).

(8) A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye* (Soc. de l'Hist. de France, Paris, 1888, 2 vol. in-8), t. II, p. 23.

(9) A. Tuetey, *opus cit.*, t. II, pp. 36 et 139.

(10) « Guillelmus de Nouroy, institutus balivius meldensis, [per litteras] datas 27 septembris 1413... » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 86). — Dominus Guillelmus de Norroy, miles, ballivius mildensis, ordinatus thesaurarius Franciæ, [per litteras] datas 6 octobris 1414... » (Bibl. nat., *Id.*, fol. 95).

Nouroy, Norroy, chevalier, nommé bailli le 27 septembre 1413, reçu le 6 du mois suivant (1).

8 octobre 1414-1421. Louis Gaich, *alias* Gach, Gast, chevalier, bailli de Meaux, pourvu le 8 octobre 1414 (2).

1421. Giles Deschamps, conseiller du roi, bailli de Meaux.

30 mars 1422-juin 1425, 1427, septembre 1428. Me Jean Choart, examinateur au Châtelet, nommé bailli de Meaux le 30 mars 1422 (3), entre en charge le 23 août (4).

Juin 1431, juillet-août 1433-janvier 1438-9, Jean de Tyan, *alias* Thian, Thien, dit *le Bastard*, chevalier, bailli de Meaux (5).

27 décembre 1432-septembre 1433. Gaucher de Bruillat, *alias* du Brouillart, chevalier, seigneur de Coursan et de La Grange, est nommé bailli des villes de Provins et de Montereau le 27 décembre 1432 (6) et exerce encore cette charge en juillet et septembre 1433 (7).

Mars 1439-40-avril 1464. Denis de Chailly, chevalier, seigneur de Chailly et de La Motte-Nangis, conseiller et chambellan du roi, est confirmé bailli de Meaux en 1461 (8). A ce dernier titre il unissait celui de capitaine de Melun, Moret, Crécy et Coulommiers, le 1er juillet 1438 (9).

1464-1465. Philippe de Louan, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Maisoncelles, est maintenu dans ses fonctions de bailli de Meaux en remplacement de Denis de Chailly, décédé, le 2 mai 1464 (10).

22 juillet 1465-janvier 1475. Renaud de Giresme, écuyer, seigneur de Servon, conseiller et chambellan du roi, bailli de

(1) A. Tuetey, *opus cit.*, t. II, p. 148.

(2) « Dominus Ludovicus Gach, miles, ordinatus balivius meldensis, [per litteras] datas 8 octobris 1414... » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 96).

(3) « Magister Johannes Chouart, ordinatus balivius meldensis, [per litteras] datas 30 marcii 1421 ante Pascha » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 140).

(4) Arch. nat., X1a 1480, fol. 250 vo.

(5) Jean de Tyan fut reçu et prêta serment comme bailli de Senlis, les 8 avril et 11 mai 1424 (Arch. nat., X1a 1480, fol. 297 vo). Le 19 octobre 1430, il est qualifié « nuper balivius Silvanetensis » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 151).

(6) « Dominus Galcherius du Brouillart, miles, ordinatus ballivius villecastri de Pruvinio [et] de Monsterolio in fulco Yonno, [per litteras] datas 27 decembris 1432 » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 151).

(7) Voir les références indiquées p. 10, note 2.

(8) Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 176.

(9) A. Le Vavasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont* (Soc. de l'Hist. de France, Paris, 1890, in-8o), p. 256. Cf. pp. 251, 252 et 254.

(10) « Philippus de Louen, de novo retentus in officio balivii meldensis, loco defuncti domini Dionisii de Chailly, [per litteras datas] à Nogent-le-Roy, le 11 may 1464 » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 186).

Meaux (1), nommé capitaine et châtelain de La Côte-Saint-André, en Dauphiné, le 10 décembre 1473.

2 mai, juillet 1475. Philippe des Essarts, seigneur de Thieux, Glatigny, etc., maître enquêteur des eaux et forêts de l'Ile-de-France, Champagne et Brie, conseiller et chambellan du roi, reçu bailli de Meaux le 2 mai 1475 (2).

Novembre 1475, avril 1476-7, 1480, octobre 1481. Antoine des Essarts, fils du précédent, écuyer, seigneur de Thieux, succéda à son père comme maître enquêteur, chambellan et bailli.

4 décembre 1481-1490. Etienne de Vesc, écuyer, seigneur de Savigny-sur-Orge, Hersin, etc., nommé bailli, le 4 décembre 1481, au lieu d'A. des Essarts dont il reçut la dépouille, ne prêta serment que le 21 juin 1484 (3). C'est lui qui, le premier, unit à la charge de bailli le titre de capitaine de Meaux. Il devint successivement chevalier, puis chambellan, reçut l'office de président lai de la Chambre des Comptes, le 17 mai 1489 (4), et résigna le bailliage à G. de Montfaucon pour la sénéchaussée de Carcassonne, au commencement de 1490 (5).

1er avril 1490-1491. Gabriel de Montfaucon, chevalier, seigneur des Cours, conseiller et chambellan du roi, nommé bailli et capitaine de Meaux, le 1er avril 1489-90.

Février 1492-1502. François Bérard, chevalier, seigneur de Bléré et de Chissay, en Anjou, conseiller et chambellan du roi, pourvu de l'office de bailli meldois sur la résignation du précédent, y fut reçu le 13 février 1491-2 (6).

(1) Louis XI fut prodigue envers ce personnage. Il lui fit don de la châtellenie de Crécy-en-Brie (22 juillet 1465), « des trois estangs en la chastellenie de Provins » (18 décembre 1471), d'une pension de 800 livres et de l'office de bailli meldois (16 janvier 1475) (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 188, 198 et 211).

(2) 2 mai 1475. « Sur ce que le roy a donné à Phelippe des Essars l'office de bailli de Meaulx, vacant par la resignacion de Regnault de Giresme, qui par avant joissoit paisiblement dudict office, la court a receu et recoit ledict des Essars audict office. Et a fait le serment en tel cas acoustumé » (Arch. nat., X1a 4816, fol. 225 r°).

(3) Arch. nat., X1a 4825, fol. 239 v°.

(4) Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 234.

(5) A. de Boislisle, *Notice... sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire* (Paris, 1858, 8°), pp. 6-13.

(6) *Arch. nat.*, X1a 4833, fol. 160 v°). — Le chanoine Thomé et l'abbé Ythier mentionnent, en 1498, Jean de Puy, seigneur du Coudray-Menin, maître d'hôtel du roi, bailli de Meaux et de Coutances. Un texte défectueux paraît avoir occasionné cette méprise. Le personnage dont il s'agit fut nommé bailli de Coutances et de Melun (« mel[e]juni »), le 18 juin 1498 (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 243 et 244). — Les mêmes auteurs donnent pour successeur à François Bérard, en 1502, un nommé Gilles Lullier, mort le 22 septembre de la même année. Je crois cette assertion inadmissible, à cause du texte suivant.

14 octobre 1502-1514. Jean de Saint-Amadour, chevalier, seigneur de Lannoy, conseiller et chambellan du roi, bailli et capitaine de Meaux (1). Il résigna l'exercice de ses fonctions en faveur du suivant.

13 novembre 1514-1542. Grignardin de Landreffay, chevalier, seigneur de Pontreul et de Messy, conseiller et chambellan du roi, bailli et capitaine de Meaux, pourvu le 13 novembre 1514, prête serment le 21 (2).

1543-1546. Antoine du Buz, chevalier, seigneur de Villemareuil et de La Haute-Maison, bailli et capitaine de Meaux.

Aussi longtemps qu'elle se maintint, cette annexion fut une source de maux pour les habitants, victimes de l'insuffisance des moyens policiers et des attributions judiciaires laissés au lieutenant du bailli.

Jaloux de conserver à leur ville le caractère de son ancienne suprématie, les Provinois s'étaient interdit la moindre démarche qui pût sembler une reconnaissance même tacite de sa déchéance. Pour les affaires litigieuses, hors de la compétence du lieutenant, ils ne voulurent jamais plaider ni répondre devant le siège de Meaux (3). Les retards de procédure compliquaient les situations. N'importe. Leur particularisme étroit et le sentiment illusoire d'une *capitis diminutio* vraisemblablement temporaire prolongèrent leur opposition. Et, malgré l'union des bailliages, ils préféraient attendre, soit l'ouverture des assises, que le bailli tenait annuellement dans

(1) « Joannes de S^t Amadour, balivius meldensis, per litteras datas Lugduni 14 octobris 1502, per obitum defuncti Berardi, domini de Chissé » (Bibl. nat., ms. *Clairambault* 782, fol. 253).

(2) Arch. nat., X^1a 4858, fol. 19 r°.

(3) Dans les « Ecritures pour la ville de Provins contre le bailliage de Meaux », on lit : « ... Non que pour ladicte adjonction, la dignité et marque de grandeur et antiquité ne soict tousjours demourée pour ladicte ville de Provins, voire precedé ledict Meaulx. Sy que pendant ladicte adjonction ou ennexe se seroict observé aux comptes des recepveurs, qu'ils commancaent leur recepte par la recepte dudict Provins, et puys apres mettaent la recepte du bailliage dudict Meaulx, qui est signe et tesmoingnage tant de l'ancienne separation que dignité. Qui plus est, n'y ayant que ung seul recepveur dudict Meaulx et Provins, sa residence a tousiours esté audict Provins, à la reddition des comptes duquel recepveur est appellé le procureur du roy dudict Provins, non celluy de Meaulx. Nonobstant l'ennexe susdict ne s'est jamais veu que ung habitant de Provins ayt plaidé ni respondu au siege dudict Meaulx. Tant s'en fault que le bailly dudict Meaulx, quand l'arriere-ban s'est convoqué, il est venu en ladicte ville de Provins pour y celluy dresser et assembler pendant l'ennexe desdictz deux bailliages, recongnoissant par ledict bailly l'honneur et grandeur de ce lieu, le nombre de gentilzhommes, fiefs et seigneuryes y assises trop plus grand, comme aussy le domaine royal que en la chastellenye dudict Meaulx... » (Bibl. de Provins, *Cartul. de Michel Caillot*, fol. 215 r° et 216 v°).

leur ville, soit la foire de Saint-Ayoul, pendant laquelle, les sept premiers jours durant, les religieux de ce couvent avaient la connaissance de toutes les causes civiles et criminelles. — Le séjour du lieutenant dans l'ancienne capitale de la Brie assura sans doute à Provins une tranquille administration. Il s'en faut, cependant, que son autorité ait joui d'un prestige étendu. A l'entour de la ville, vagabonds et aventuriers en prenaient à cœur joie « mengeans, pillans et opprimans» les populations rurales, sans « crainte de justice ».

Pour remédier à ces désordres, François Ier rétablit le bailliage de Provins, comprenant les anciens sièges particuliers de Provins et de Montereau-fault-Yonne, détachés du bailliage de Meaux (1). Les lettres patentes données à Rouen, en avril 1544, reconnaissaient au nouveau bailli les attributions, prérogatives et honoraires dont jouissait son confrère de Meaux, notamment la connaissance de toutes causes civiles et criminelles en première instance aussi bien qu'en appel, le droit de tenir les assises et celui de convoquer l'arrière-ban. Deux lieutenants, l'un pour Provins, l'autre pour Montereau, les mêmes qui exerçaient lors du démembrement, devaient le seconder et le remplacer au besoin. Vainement Antoine de Buz, bailli de Meaux, Philippe Rumet, son lieutenant général, et Jean Alleaume, lieutenant particulier de Provins, voulurent-ils s'opposer à la publication de ces lettres. Le roi maintint sa décision et, sur son ordre exprès, elles furent enregistrées au parlement de Paris, le 13 mai (2).

(1) « François, par la grace de Dieu, roy de France. Savoir faisons à tous presens et advenir que nous acertenez que plusieurs vagabonds avanturiers, vivans sur le peuple, sans adveu, repairent et frequentent journellement es environs de Provins et Monstereau-fault-Yonne, estans en nostre bailliaige de Meaulx, mengeans, pillans et opprimans noz subgectz, d'autant qu'ilz n'ont crainte de justice, aussi nosditz subgectz esditz lieux ne pevent aisement avoir expedition de justice de leurs differends, procès et querelles, parce que nostre bailly de Meaulx, ou son lieutenant general, ne reside et ne tient les assizes que une fois l'an en ses sieges desditz lieux de Provins et Monstereau, au grant preiudice et consommation de corps et de biens de nosditz subgectz, à nostre tres grant regret ; sur quoy est tres requis et necessaire pourveoir, affin de punir et faire cesser lesdites pilleries et oppressions, et que briefve justice soit administrée à nosditz subgectz. Pour ces causes et autres considerations à ce nous mouvans... distrahons, separons et eclipsons de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité roial, par ces presentes, lesditz sieges de Provins et Monstereau dudit bailliaige de Meaulx, et iceulx deulx sieges... creons et erigeons en bailliage qui se institulera le bailliage de Provins... Donné à Rouen, ou moys d'avril, l'an de grace mil cinq cens quarante-quatre...» (Arch. nat., X1a 8614, fol. 157-8).

(2) Arch. nat., X1a 4922, fol. 131.

Philippe Durand, seigneur de Villegagnon, nommé bailli de Provins le 30 avril, prêta serment devant la Grand'Chambre, le 26 mai, après qu'il eut juré n'avoir rien donné ni promis, fait donner ou promettre pour obtenir la charge, « oultre le prest » qu'il avait « faict au roy pour subvenir à ses urgens afaires ». Jean Alleaume, que la création du bailliage portait à la lieutenance générale, voulant connaître les avantages positifs de sa situation, saisit aussitôt le parlement d'une demande de règlement entre le bailli et lui. Son avocat tenta de montrer « que eu esgard à la petiteur du siege et paucité des causes qui y sont », il devait avoir « la moictié partout de toutes choses » ; mais Le Maistre, au nom du procureur général, requit l'application de la jurisprudence antérieure. La chambre l'ordonna ainsi, en renvoyant les intéressés aux arrêts précédemment rendus pour les bailliages de Tours et d'Amboise (1).

D'après ces ordonnances, chaque mois ou chaque quinzaine, selon l'exigence des causes, les dossiers des procès importants, préalablement portés dans la salle de justice, étaient répartis par le bailli, qui en retenait par devers soi les deux tiers et remettait l'autre au lieutenant général. Au cas où le nombre des affaires en instance empêchait qu'on les puisse toutes expédier pendant la durée des assises, le lieutenant particulier participait à la distribution. Au bailli revenaient encore les incidents de procédure ne comportant point de fournissement de contrainte, récréances ou autres provisions, comme aussi bien les litiges qu'on devait liquider sommairement et à peu de frais. Toutefois, pour plus de célérité dans l'expédition, il pouvait distribuer les uns et les autres entre ses lieutenants (2).

En attribuant au bailli la confection des sacs de procès et leur répartition, la sentence du parlement envenima les rapports déjà très tendus entre les deux rivaux. Sous l'inspiration d'Alleaume, les officiers meldois cherchèrent par la suite à restreindre la plénitude des fonctions de Philippe Durand, mais celui-ci adressa une requête au roi et les défendeurs subirent un nouvel échec, le 17 décembre 1546 (3). Jean Alleaume, mécontent d'être relégué au second rang dans la ville même où il avait exercé une autorité prépondérante, n'en continua pas moins son opposition jusqu'au jour où il

1) Arch. nat., X^{1a} 4922, fol. 190 v° et 191.

2) Arrêt de règlement entre le bailli d'Amboise et son lieutenant-général, juin 1525 (Arch. nat., X^{1a} 1528, fol. 506 v° et 507). — Arrêt de règlement entre bailli de Touraine et son lieutenant-général, 23 avril 1531 (Arch. nat., X^{1a} 4896, 120 v° et 121).

3) Bibl. de Provins, *Cart. de Michel Caillot*, fol. 209.

obtint pour son fils, licencié ès lois et « fort bel homme », la fille et la charge du bailli (1).

Voici la liste des baillis de Provins, depuis le rétablissement du bailliage jusqu'en 1789. Les deux premiers furent de robe longue et leurs successeurs de robe courte et d'épée, capitaines et gouverneurs de la ville.

Avril 1544-1557. Philippe Durand, écuyer, seigneur de Villegagnon, licencié ès lois, conseiller du roi.

1557 27 décembre 1572. Jean Alleaume, écuyer, seigneur de Chenoise, licencié ès lois (2).

1573-1595. Olivier de Soissons, seigneur de Potières, Pécy, Gastins, Marolles, etc., conseiller du roi, chevalier de son ordre en 1584, capitaine de cent hommes d'armes. (*Arch. nat.*, S. 5166, l. 38, n° 40.)

1596-1635. Mathieu de Verdelot, chevalier, seigneur de Villiers-Saint-Georges, conseiller du roi et gentilhomme de sa chambre.

1635-1664. Gaspard de Verdelot, chevalier, marquis de Villiers-Saint-Georges, fils du précédent. Il possédait encore la charge de bailli lorsqu'il trépassa.

1665-1722. Louis de Clermont d'Amboise, chevalier, comte de Cheverny et de Provins, marquis de Montglas, baron de Rupt, prince de Delain, grand bailli de Dôle, mort le 6 mai 1722.

1724. Jean-Baptiste de Clermont d'Amboise, chevalier, marquis de Reynel et de Montglas, comte de Cheverny, baron de Rupt, seigneur de Delain, bailli et gouverneur de Chaumont. Il conserva la charge de grand bailli vraisemblablement jusqu'à sa mort, 18 septembre 1761 (3).

1765-1789. Guy Le Gentil, marquis de Paroy, lieutenant au

(1) F. Bourquelot, *Mém. de Claude Haton*, t. I, p. 61.

(2) F. Bourquelot, *Mém. de Claude Haton*, t. I, p. 62 et t. II, p. 706 — M. Maurice Lecomte, particulièrement bien documenté, m'adresse, au moment de la correction des épreuves, une note d'histoire locale sur *Le Bailliage de Provins* parue dans *l'Indicateur de Seine-et-Marne* (Melun), il y a une dizaine d'années. L'auteur, M. Justin Bellanger, croit que Jean Alleaume, qui exerça la lieutenance à Provins pendant 22 années (de 1534 à 1556), succéda à Philippe Durand comme bailli. La vérité, c'est que Jean Alleaume, écuyer, seigneur de Chenoise, Courtavenel et Rouilly, lieutenant du bailliage de Provins, mort le 28 décembre 1565 (Bibl. nat., *Topographie de Champagne*, t. 25 : son épitaphe et celle de sa femme, fol. 320 et 321), avait un fils, prénommé Jean, qui, comme nous l'avons déjà dit, obtint à la fois l'office et la fille de Philippe Durand de Villegagnon.

(3) De La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, art. Clermont.

régiment des Gardes-Françaises, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi des provinces de Champagne et de Brie, nommé bailli par lettres du 19 juin 1765 et reçu le 27 suivant (1).

*
* *

Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, Bray-sur-Seine, Jouy-le-Châtel, Marolles-sur-Seine et Montereau-fault-Yonne étaient autant de bailliages ressortissant en appel à Provins. La démarcation des limites de ces sièges subalternes, si elle était connue, aiderait à préciser la circonscription du bailliage royal de Provins. Mais, aucune pièce relative à l'un d'eux ne renseigne suffisamment (2). Le rôle des fiefs que nous publions comble en partie cette lacune. Un document analogue, quelque peu antérieur, lui ajoute. « C'est le roolle des Beneficiers contribuables [aux] fraiz des deputés de l'Estat Ecclesiasticque pour le bailliage de Provins » (3).

D'après ce rôle, le bailliage de Provins ne comprenait pas moins de 106 paroisses (4), dont les noms suivent :

DIOCÈSE DE SENS

DOYENNÉ DE PROVINS

Cures.

Augers.
Aulnoy, auj. Courchamp.
Beauchery.
Beton-Bazoches.

(1) Arch. nat., X[1a] 8777, fol. 477. (Nous devons cette note à l'obligeance de M. H. Stein). — Les noms des baillis de Provins au XVIII[e] siècle nous ont été communiqués par M. Justin Bellanger, bibliothécaire de cette ville.

(2) Pour le XVI[e] siecle, nous ne connaissons que la copie d'un bornage des bailliages de Provins et de Jouy-le-Châtel, fait le 3 octobre 1530 (Bibl. de Provins, *Cart. de Michel Caillot*, fol. 36).

(3) Ce rôle appartient à la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il semble avoir été dressé lors de la convocation des Etats généraux de 1578. Une date postérieure paraît inadmissible, car le texte ne mentionne point la cure des Marets, qui fut érigée, cette même année, des démembrements d'Augers et de Champcenest. La copie que nous avons utilisée est de la même époque. Elle se trouve à la Bibliothèque de Provins, ms. 92 (35), fol. 16 à 19.

(4) Il faut remarquer que le document ne comporte pas les cures à la nomination de l'ordre de Malte, ni certaines annexes devenues plus tard églises paroissiales. De plus, les prieurés-cures de Balloy, Champcenest, Chaumont, la Grande-Paroisse, Melz-sur-Seine, Saint-Germain de Marolles, Serbonnes et Vulaines y figurent parmi les cures. Par erreur, probablement, Barbey, qui appartenait au doyenné de Marolles, et Varennes, à celui de Milly, sont rangés dans le doyenné de Montereau. Enfin, contrairement au texte, le *Grand Coutumier* mentionne comme étant du bailliage de Sens : Gumery, La Tombe, Vertilly et Villeblevin.

Bezalles.
Boisdon.
Cerneux.
Chalautre-la-Petite.
Champcouelle, auj. ham. de Villiers-Saint-Georges.
Chapelle-Saint-Sulpice (La).
Courtacon.
Courtevroust, auj. ham. de Maison-Rouge.
Cucharmoy.
Flaix, auj. ham. de Villiers-Saint-Georges.
Fontenay, auj. Saint-Brice.
Frétoy.
Gimbrois, auj. ham. de Voulton.
Gondelot, auj. ham. d'Augers.
Gouaix.
Hermé.
Léchelle.
Le Mériot.
Les Ormes.
Lizines.
Lourps.
Mortery.
Paroy.
Poigny.
Provins :
Saint-Ayoul.
Sainte-Croix.
Saint-Pierre.
Saint-Quiriace.
Rouilly.
Rupéreux.
Sainte-Colombe.
Saint-Hilliers.
Saint-Just.
Saint-Loup-de-Naud.
Saint-Martin-des-Champs, auj. ham. de Voulton.
Sancy-lès-Provins.
Savins.
Vieux-Champagne.
Villiers-Saint-Georges.

Prieurés-Cures.

Chalmaison.
Champcenest.
Chenoise.
Melz-sur-Seine.
Soisy-en-Brie.
Sourdun.
Voulton.
Vulaines.

DOYENNÉ DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Cures.

Chalautre-la-Reposte.
Châtenay-sur-Seine.
Courcelles-en-Brie.
Dontilly.
Egligny.
Forges.
Gurcy-le-Châtel.
Montereau-fault-Yonne :
Saint-Jean.
Saint-Loup (1).
Saint-Nicolas.
Montigny-Lencoup.

(1) Saint-Loup de Montereau n'est pas désignée spécifiquement, mais la mention de la cure de Montereau sans l'indication du patron laisse entendre qu'il s'agit de cette paroisse, puisque les deux autres cures de cette même ville y sont comprises sous leur vocable particulier.

Saint-Sauveur-lès-Bray.
Villeneuve-la-Cornue, auj. Salins.
Sigy.
Valence.
Villeneuve-le-Comte, auj. Villeneuve-les-Bordes.
Vimpelles.

Prieuré-Cure.

La Grande-Paroisse.

DOYENNÉ DE TRAINEL

Cures.

Bazoches-les-Bray.
Bray-sur-Seine.
Compigny.
Grisy-sur-Seine.
Gumery.
Montigny-le-Guesdier.
Mousseaux-lès-Bray.
Mouy-sur-Seine.
Pailly.
Passy-sur-Seine.
Villiers-sur-Seine.
Villuis.

Prieurés-Cures.

Balloy.
Noyen-sur-Seine.
Le Plessis-du-Mée, et son annexe Vertilly (Saint-Martin de).

DOYENNÉ DE MAROLLES-SUR-SEINE

Cures.

Barbey.
Cannes.
Courlon.
Gravon.
La Tombe.
Saint-Germain de Marolles.
Saint-Maurice-lès-Montereau.
Villeblevin.

Prieurés-Cures.

Chaumont.
Saint-Georges de Marolles.
Serbonnes.
Vinneuf.

DOYENNÉ DE MILLY

Cure.

Varennes.

DIOCÈSE DE TROYES

DOYENNÉ DE PONT-SUR-SEINE

Cures.

Chalautre-la-Grande.
La Chapelle-Saint-Nicolas, auj. Saint-Nicolas.
Louan.
Montpothier.
Saint-Martin-Chennetron.
La Saulsotte.
Villegruis.

DIOCÈSE DE MEAUX

DOYENNÉ DE ROSOY

Cures.

Jouy-le-Châtel. | Bannost.

Dans ce nombre (106 paroisses), en défalquant les paroisses rurales supprimées : Champcouelle, Flaix, Gimbroix, Gondelot, Saint-Martin-des-Champs, et les cures urbaines de Provins, Montereau et Marolles, on trouve 95 communes actuelles.

L'identification des noms de lieux portés au rôle de l'arrière-ban de 1587 en indique 20 autres, qui sont : Baby (1), Barbuise, Châteaubleau, Everly, Jaulnes, Jutigny, Laval, Les Ecrennes, Les Marets, Luisetaines, Montceaux-lès-Provins, Ormeaux, Pierrelez, Le Plessis-Saint-Jean, Rampillon, Sognolles, Vaudoy, Villegagnon, Villenauxe-la-Petite et Villemanoche. Huit de ces paroisses étaient étrangères au bailliage de Provins (2), mais toutes possèdent un climat, sinon plus, qui au XVI^e^ siècle en faisait partie, soit comme enclave, soit parce que les modifications apportées aux divisions territoriales du temps passé, lors de la formation des départements et au cours du siècle dernier, ont distrait certaines localités de leurs anciens chefs-lieux ruraux.

Nous donnons, d'après les divisions départementales et administratives, la liste des communes, qui, en 1857, appartenaient, en tout ou en partie, au bailliage de Provins.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE ROSOY

Ormeaux. | Vaudoy.

CANTON DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Barbey. | Laval.
Cannes. | Marolles-sur-Seine.
Courcelles. | Montereau-fault-Yonne.
Forges. | Salins.
La Grande-Paroisse. | Varennes.

(1) La cure de Baby fut érigée en 1640 (Mgr Allou, *Chronique des Evêques de Meaux* (Meaux, 1876; in-8°), p. 293).

(2) Ce nombre est peut être un minimum. Étaient du bailliage de Melun : Les Ecrennes, Ormeaux, Rampillon ; de celui de Sens : Jaulnes, Luisetaines, Villenauxe-la-Petite, Villemanoche ; de celui de Sézanne : Pierrelez.

CANTON DU CHATELET-EN-BRIE

Les Écrennes.
Valence.

CANTON DE BRAY-SUR-SEINE

Baby.
Balloy.
Bazoches-lès-Bray.
Bray-sur-Seine.
Chalmaison.
Everly.
Gouaix.
Gravon.
Grisy-sur-Seine.
Hermé.
Jaulnes.
La Tombe.
Les Ormes.
Montigny-le-Guesdier.
Mousseaux-lès-Bray.
Mouy-sur-Seine.
Noyen-sur-Seine.
Passy-sur-Seine.
Saint-Sauveur-lès-Bray.
Soisy.
Villenauxe-la-Petite.
Villiers-sur-Seine.
Villuis.

CANTON DE DONNEMARIE-EN-MONTOIS

Chalautre-la-Reposte.
Châtenay-sur-Seine.
Dontilly.
Egligny.
Gurcy-le-Châtel.
Jutigny.
Lizines.
Luisetaines.
Montigny-Lencoup.
Paroy.
Savins.
Sognolles.
Villeneuve-les-Bordes.
Vimpelles.

CANTON DE NANGIS

Bannost.
Bezalles.
Boisdon.
Châteaubleau.
Frétoy.
Jouy-le-Châtel.
Maison-Rouge.
Rampillon.
Saint-Just.
Vieux-Champagne.
Villegagnon.

CANTON DE PROVINS

Chalautre-la-Petite.
Chenoise.
Cucharmoy.
La Chapelle-Saint-Sulpice.
Lourps.
Mortery.
Poigny.
Provins.

Rouilly.
Saint-Brice.
Sainte-Colombe.
Saint-Hilliers.
Saint-Loup-de-Naud
Vulaines.

CANTON DE VILLIERS-SAINT-GEORGES

Augers.
Beauchery.
Beton-Bazoches.
Cerneux.
Chalautre-la-Grande.
Champcenest.
Courchamp.
Courtacon.
Léchelle.
Les Marets.
Louan.
Melz-sur-Seine.
Montceaux-lès-Provins.
Pierrelez.
Rupéreux.
Saint-Martin-Chennetron.
Sancy-lès-Provins.
Sourdun.
Villegruis.
Villiers-Saint-Georges.
Voulton.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

CANTON DE PONT-SUR-YONNE

Chaumont.
Villeblevin.
Villemanoche.

CANTON DE SERGINES

Compigny.
Courlon.
Pailly.
Le Plessis-du-Mée.
Le Plessis-Saint-Jean.
Serbonnes.
Vertilly.
Vinneuf.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE NOGENT-SUR-SEINE

Barbuise.
Gumery.
Le Mériot.
Saint-Nicolas.

CANTON DE VILLENAUXE

La Saulsotte.
Montpothier.

ROLE ET TAXES

DES

FIEFS DE L'ARRIÈRE-BAN

DU BAILLIAGE DE PROVINS EN 1587

ROOLLE des Fiefz du Bailliage de Provins, selon l'ordre qu'ilz sont appellez et couchez au registre de l'Arriere-Ban en l'année 1587, avecq les taxes d'iceulx.

1. Le fief du Jarriel, en la parroisse de Ruperreux, à Jehanne Graillet, Marguerite Graillet et la vefve Me Claude Bureau, estimé valloir de revenu xx lt., taxé lxvi s. viii d.

2. Le fief de Marcilly, au sieur de Patras pour les troys partz, les vii faisant le tout, estimé de revenu viixx xvi lt., taxé xxvi lt.

3. Le fief de Villiers-Sainct-Georges, à Mathieu de Verdelot, escuyer, estimé de revenu valloir iic xl lt., taxé xl lt.

4. Le fief Quentin-le-Bouteiller, assis à Leschelles, audict sieur, estimé cii s. vi d., taxé xvii s. i d.

1. *Le Jariel*, près le village de Rupéreux, com. de Rupéreux, cant. de Villiers-Saint-Georges. — On trouve dans le *Registre des Contrats de Baisela* (1566-1569), l'expédition d'un acte passé entre Jacques Graillet, bourgeois de Provins, et Antoine de Patras, écuyer, seigneur de Gimbrois, y demeurant, le 1er juillet 1566 (Arch. de Me Housset, notaire à Provins).

2. *Marcilly*, ferme, com. de Rupéreux, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Hector de Patras, seigneur de Marcilly, s'enrôla le 15 juin 1581 dans la compagnie du duc de Guise (Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, vol. 278, fol. 5306).

3. *Villiers-Saint-Georges*, ch.-l. de cant. de l'arr. de Provins.

4. *Quentin-le-Bouteiller*, com. de Léchelle, cant. de Villiers-Saint-Georges.

(*) Dans l'identification des noms de lieux, nous n'avons indiqué le département que pour les localités étrangères à Seine-et-Marne.

5. Le fief d'Escuiry, au sieur Me Thomas d'Albeine, et Phelippes de d'Ambly, escuyer, pour moictyé, estimé VIxx lt., taxé xx lt.

6. Le fief du Cens de Colombel, aux hoirs Me Leon de Montigny, estimé valloir par an xx s., taxé III s. IIII d.

7. Le fief de Pampelune, auxdicts heritiers, estimé valloir par an xx s., taxé III s. IIII d.

8. Le fief de Philebert de Neufvys et Regnauld de La Cave, à Me Phelippes, sieur de Rommenelles, et à Me Jehan de Vauhardy en partye, estimé valloir par an XII lt., taxé XL s.

9. Le fief de Champfay, qui fut à Denis Yver, à la vefve et heritiers feu Me Jehan Retel, advocat du roy, estimé valloir par an VIxx lt., taxé xx lt.

10. Le fief de La Forge, assis à Leschelles, aux sieurs d'Elbene, de Patras, à Me Nicolas Guarin, estimé valloir par an LXIIII lt., taxé x lt. XIII s. IIII d.

11. Le fief de La Masure-lez-Courtioust, à Me François Baillet, advocat en parlement, et damoizelle Cecille Hemart, sa femme, estimé valloir par an LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

12. Le fief de La Saulsotte, à Jehan de Renty, escuyer, estimé par an valloir IIc LXX lt., taxé XLV lt.

13. Le fief de L'Espauche, au sieur de Maupertuys, estimé C s., taxé XVI s. VIII d.

14. Le fief de Villebeon, assis à Arbost, parroisse de Villiers-Sainct-Georges, estimé XXX lt., taxé C s.

5. *Ecurie*, ham., com. de Villegruis, cant. de Villiers-Saint-Georges.

6. *Colombel*, com. de Sourdun, cant. de Villiers-Saint-Georges.

7. *Pampelune*, aujourd'hui *Le Plessis-Pampelune*, ferme, com. de Voulton, cant. de Villiers-Saint-Georges.

8. *Philibert de Neufvys et Renaud de La Cave*, fief, com. de Villiers-Saint-Georges.

9 *Champfay*, ham., com. de Villiers-Saint-Georges. — Jean Retel avait épousé Jeanne Privé (Arch. de Me Housset, notaire à Provins, Baisela, *Registre des Contrats* (1566-1569), 8 février 1566-7).

10. *La Forge*, ferme auj. détruite, com. de Léchelle, cant. de Villiers-Saint-Georges.

11. *La Masure*, à Courtioux, ham., com. de La Saulsotte, cant. de Villenauxe (Aube)

12. *La Saulsotte*, com. du cant. de Villenauxe (Aube). — Parmi les signataires de la Ligue, à Provins, en 1585, on trouve M. de Blois Daoust, seigneur de La Saulsotte (Bibl. de Provins, ms. 96 (38), fol. 353).

13. *L'Épauche*, à Villiers-Saint-Georges. — Jacques de Saint-Périer, seigneur de Maupertuis, fut fait homme d'armes de la compagnie du Chevalier de Seure, grand-prieur de Champagne, lors de la montre faite à Ardres, le 24 août 1572 (Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, vol. 271, fol. 3374 et 3377).

14 *Villebéon*, com. et cant. de Villiers-Saint-Georges.

15. Le fief du Mesnil, à Me Jehan de Vauhardy, estimé xxxv lt., taxé CXVI s. VIII d.

16. Le fief de Brasseaulx, à Robert Possot, estimé LXVI s. VIII d., taxé XI s. V d. (*sic*).

17. Le fief de La Tour-de-Maurouart, à la dame de Fouronne, nommée Claude de Torcy, estimé IIe LX lt., taxé LX lt.

18. Le fief des Caves et Petit-Jaillart, à Dreux de Soly, sieur de Romainville, estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. II d. (*sic*).

19. Le fief de Maillart, à Robert de Champagne, escuyer, estimé LX lt., taxé X lt.

20. Le fief de Harle, à la vefve et heritiers Me Jehan Retel, advocat du roy, pour les cinq partz, et à Me Jehan Maunoys pour l'aultre sixiesme, estimé LX lt., taxé X lt.

21. Le fief de [ ], assis à Montlepothier, estimé LX lt., taxé X lt.

22. Le fief Pierre-Lenfant, estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

23. Le fief de Turvoyes-lez-Sordun, à Jehan de Sablonnieres et Jehan de Montberon, escuyers, chascun pour moictié, estimé IIIIxxx lt., taxé XV lt.

24. Le fief de Jaillart, à Dreux de Soly, escuyer, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

15. *Le Mesnil*, ferme, com. et cant. de Villiers-Saint-Georges.

16. *Brasseaux*, ham., com. et cant de Villiers-Saint-Georges.

17. *La Tour-de-Maurouard*, (alias *La Tour-de-Beauchery*), chât., com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Claude de Torcy avait épousé Jean de Saint-Quentin. Elle rendait encore hommage de ce fief le 18 novembre 1602 (Arch. nat., P. 1651, nº 1747).

18. *Les Caves*, ferme, *Le Petit-Jaillac*, anc. fief réuni dans le premier quart du XVIIe siècle au chât. de Jaillac, com. du Mériot, cant de Nogent (Aube).

19. *Maillart*, au ham. de Lunay, com. de Léchelle, cant. de Villiers-Saint-Georges. Robert de Champagne avait acquis le fief de Maillart par droit successif de ses père et mère. Dans l'acte d'hommage qu'il rendit le 1er octobre 1616, il se qualifie seigneur de Septveilles, de Lourps et de Maillart. Il avait épousé Claude Leboust (Arch. nat., P. 1651, nº 1762).

20. *Harle*, anc. fief, assis à Champfay, com. et cant. de Villiers-Saint-Georges.

21. *Montpothier*, com. du cant. de Villenauxe (Aube). — Il s'agit probablement du fief de Champrond. Les fiefs de Champrond, Miry et Montpothier en partie appartenaient en 1502 à Claude Pougeoise (Arch. nat., P. 205, fol. 38 et ss.).

22. *Pierre-Lenfant*, loc. détr., com. de Villiers-Saint-Georges.

23. *Tourvoie*, aujourd'hui Montbron, ferme, com. de Sourdun, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Jean de Sablonnière possédait la seigneurie de Sourdun (Bibl. de Provins, ms. 96 (38), fol. 353).

24. *Jaillac*, ferme, com. du Mériot, cant. de Nogent (Aube).

25. Le fief d'Ablenay, audict de Soly de present par le decedz de son frere, estimé IIII ^xx x lt., taxé xv lt.

26. Le fief des Bretesches-de-Cucharmoy, audict sieur de Jaillart, estimé x lt., taxé XXXIII s. IIII d.

27. Le fief de Montmitel, parroisse de Meel, audict de Soly pour moictyé, estimé VI^xx lt., taxé xx lt.

28. Le fief de La Tour-d'Averly, à messire Gabriel de La Vallée, chevalier, estimé c lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

29. Le fief de Charlemaison, à Charles de Sainct-Phalle, escuyer, pour ung tiers, et à la vefve de Loth de Bonneval pour les deux aultres tiers, estimé VI^xx lt., taxé xx lt.

25. *Blunay*, ham., com. de Melz-sur-Seine. — Dreux de Soly avait un frère prénommé Charles, seigneur de Blunay, dont il hérita.

26. *Les Bretèches*, manoir détruit, com. de Cucharmoy, cant. de Provins.

27. *Montmitel*, maison forte détruite au XV^e siècle, com. de Melz-sur-Seine, cant. de Villiers-Saint-Georges. — La seconde moitié du fief de Montmitel appartenait à Nicolas des Lions, seigneur de Gouzangre, qui l'avait acquise de Marie de Luré, femme de François de La Noue, en juillet 1582 (Bibl. nat., ms. fr. vol. 11575, fol. 1017 v°).

28. *La Tour-d'Everly*, com. d'Everly, cant. de Bray-sur-Seine. — Gabriel de La Vallée, chevalier, seigneur de Sainte-Escobille (Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol,, 2919), gentilhomme de la chambre du roi, était frère de Jeanne de La Vallée, femme de François de Fossés, seigneur du dit lieu, de Bréval et d'Herbeville (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 277 et Arch. nat., X2a 77, fol. 260 et suiv.). Il s'unit en premières noces à Jeanne Brinon, veuve de René de Luré, seigneur du Plessis-aux-Tournelles, morte en 1570. Nous croyons qu'il serait téméraire de répéter après Rivot que par la suite il épousa Jeanne de Brunoy et devint bailli de Sens (Bibl. de Provins, ms. 96 (38), p. 353). Il contracta cependant une nouvelle alliance; mais aucun des documents connus ne fortifie l'assertion de M. Michelin, désignant Jacqueline Dauvet pour sa seconde femme (L. Michelin, *Essais... sur... Seine-et-Marne*, p. 1415). Des titres originaux prouvent qu'il convola sur le tard (avant 1587) avec Nicole de Malortie, fille de N. de Malortie, seigneur de Cormont, et de Marie de Vieux-Chastel (Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 2919). Devenu seigneur d'Everly et de Montainville, il fit don de ses biens à son petit-neveu Gabriel de La Vallée-Fossés, à condition de porter son nom et ses armes, le 28 octobre 1594, et mourut centenaire le 20 février 1610 (Bibl. nat., *Topogr. de Champagne*, t. 25, fol. 324). Sa veuve se remaria avec Gabriel de La Vallée-Fossés (Bibl. nat , *Dossiers bleus*, vol. 277.

29. *Chalmaison*, com. du cant. de Bray-sur-Seine. — Loth de Bonneval, écuyer, seigneur de Jouy-sur-Morin, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, rend hommage à Nicolas du Roux, seigneur de Tachy, Gaudigny en Gatinais, La Tour-Carrée, et Everly en partie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, des deux tiers du fief de Chalmaison, mouvant de La Tour-Carrée, et des deux tiers du fief de Gratteloup, relevant de la seigneurie de Tachy, le 1^er mars 1586. En même temps, le vassal abandonne à son suzerain, notamment la part qu'il possède au fief de Gratteloup, appartenant à Claude de Saint-Phalle, sa femme, par droit successif de Léonard de Saint-Phalle, son frère, écuyer, seigneur de Chalmaison et de Gratteloup, en payement des droits, cens et profits qu'il lui doit pour le fief de Chalmaison (Arch. part. du chât. de Chalmaison).

30. Le fief du Carrouge, assis à Savins, à Roger Jacquot, estimé xv lt., taxé L s.

31. Le fief des Haultes-Maisieres, à Charles de Tournebeuf, escuyer, en partye, estimé xL lt., taxé vI lt. xvI s. vIII d.

32. Le fief de La Haulte-Maison de Sainct-Loup, à Charles de Sainct-Phalle, escuyer, et, oultre le preciput, à la vefve Loth de Bonneval pour l'aultre moictyé, estimé IIIIˣˣ xI lt., taxé xv lt. vI s. vIII d.

33. Le fief Messire-Regnauld-de-Verdelot, estimé xxxvII lt., taxé vI lt.

34. Le fief du Plessis-aux-Mareschaulx, estimé xxx lt., taxé c s.

35. Le fief du Jardin, assis à Courtons, à la vefve Loth de Bonneval, estimé vI lt., taxé xx s.

36. La baronnie de Marolles-sur-Seyne, estimée vIˣˣ lt., taxée xx lt.

37. Le fief des Forges, près Monstereau, estimé xxxvIII lt., taxé vI lt. vI s. vIII d.

38. Le fief des Sales-d'Averly, au sieur de La Vallée, estimé vIˣˣ lt., taxé xx lt.

39. Le fief assis au lieu des Isles, estimé IIIIˣˣ lt., taxé xIII lt. vI s. vIII d.

40. Le fief de La Borde-de-Noyen, à Christofle Legoux, escuyer, estimé LxxIII lt., taxé xI lt. xIII s. IIII d.

41. Le fief de La Mothe-de-Villiers, assis à Villuys, à Jean de Longueau, escuyer, sieur de Parville, estimé IIᶜ lt., taxé xxxIII lt. vI s. vIII d.

42. Le fief du Plessis-du-Mez, à Claude du Parc, escuyer, et damoiselle Marie de Fleury, sa femme, pour une quatreiesme partie, les 4 faisant le tout; à Jacques de [ ], sieur de Cerisy, une

30. *Le Carrouge*, com. de Savins, cant. de Donnemarie.

31. *Les Hautes-Mézières*, ferme, com. de Saint-Hilliers, cant. de Provins.

32. *Saint-Loup* ou *La Haute-Maison*, ferme, com. de Saint-Loup-de-Naud, cant. de Provins.

33. *Messire-Renaud-de-Verdelot*, com. de Villiers-Saint-Georges.

34. *Le Plessis-aux-Maréchaux*, com. de Chalmaison, cant. de Bray-sur-Seine.

35. *Le Jardin*, com. de Saint-Loup-de-Naud, cant. de Provins.

36. *Marolles-sur-Seine*, com. du cant. de Montereau. — La baronnie de Marolles-sur-Seine fut adjugée par retrait lignager à Claude du Fay, seigneur de Saint-Jean-de-Bournay, en Dauphiné, neveu de Gaspard de Poisieux, chevalier, baron de Marolles et seigneur de Sainte-Mesme, le 3 septembre 1583 (Arch. nat., P. 1651, n° 1742).

37. *Forges*, com. du cant. de Montereau.

38. *Les Salles d'Everly*, com. d'Everly, cant. de Bray-sur-Seine.

39. *Les Iles*, com. de Noyen-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

40. *La Borde-de-Noyen*, com. de Noyen-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

41. *La Mothe-de-Villiers*, com. de Villuis, cant. de Bray-sur-Seine.

42. *Le Plessis-du-Mée*, com. du cant. de Sergines (Yonne).

aultre quatreiesme; et à[ ] appartient l'aultre moictyé d'icelluy fief, estimé IIc LV lt., taxé XLII lt. X s.

43. Le fief de Chantecler, à Anthoine de Vieilz-Maisons, escuyer, pour moictyé, à Gabriel Leroy, aussy escuyer, pour l'aultre moictié, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

44. Le fief de la Butte, Me Nicolas Alleaume et Me Jehan Maunoys, chascun pour une sixiesme, la vefve Me Sebastien Privé, Françoise Gruelle, estimé LX s., taxé X s.

45. Le fief de L'Islotte et Osches-de-Savins, seant à Gravon, madamoiselle de Maupertuys, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

46. Le fief du Luat, à messire Joachim de Vignancourt, estimé C s., taxé XVI s. VIII d.

47. Le fief de La Mothe-de-Gravon, estimé VIxx lt., taxé XX lt.

Nota : Le sieur de Maupertuys.

48. Le fief de Laistre, assis à Sancy, à Jehan de Laromie, sieur de La Peine, estimé XX lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

49. Le fief de La Mardelle, à Sancy, au sieur de Monglat, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

50. Le fief de Fretel, à Sancy, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

51. Le fief des Marestz, à messire Pierre Dauvet, chevalier, estimé M lt., taxé VIII xx VI lt. XIII s. IIII d.

52. Le fief de Lignes, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

53. Le fief de Gomer, estimé XVIII lt., taxé LX s.

54. Le fief et seigneurie d'Aulnoy-lès-Provins, à Jacques de La Veue, escuyer, sieur de Montagnac, estimé VIxx lt., taxé XX lt.

43. ***Chanteclair***, com. de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

44. ***La Butte***, com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

45. ***L'Ilotte***, ***Les Osches-de-Savins***, com. de Gravon, cant. de Bray-sur-Seine.

46. ***Le Luat***, ferme, com. de Vaudoy, cant. de Rosoy.

47. ***La Motte-de-Gravon***, com. de Gravon, cant. de Bray-sur-Seine.

48. ***Laitre***, com. de Sancy-lès-Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

49. ***La Mardelle***, com. de Sancy-lès-Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

50. ***Fretel***, com. de Sancy-lès-Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

51. ***Les Marets***, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges.

52. ***Ligne***, ham., com. de Courtacon, cant de Villiers-Saint-Georges. — Antoine Hennequin, conseiller à la cour du Parlement et président des requêtes, fit foi et hommage pour les fiefs de Champcenest et de Ligne, qui lui venaient de la succession de Renée Nicolay, sa mère, le 31 mai 1607 (Arch. nat., P. 1651, n° 1755).

53. ***Gommé***, chât. détruit au XVIIe siècle, com. de Beton-Bazoches, cant. de Villiers-Saint-Georges.

54. ***Aulnoy-lès-Provins***, aujourd'hui ***Courchamp***, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges. — Au moyen âge, le territoire d'Aulnoy était enclavé dans le domaine de la commune de Provins, d'où l'appellation Aulnoy-lès-Provins. Jean Guillemin de

55. Le fief de La Bretesche, idem, estimé LV lt., taxé XI lt. VI s. VIII d. (*sic*).

56. Le fief de Savigny, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

57. Le fief de Charmeceaulx, seant au Mesnil, à damoiselle Symonne Bazin, estimé XXII lt. X s., taxé LXXV s.

58. Le fief de L'Osche-d'Aulnoy, à Charles Robert, escuyer, estimé XIIII lt., taxé XLVI s. VIII d.

59. Le fief des Bordes, mouvant de Montlepotier, au sieur du Cloz, Robert du Roux, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

60. Le fief de Jehan-de-Lenhart, seant à Escuiry, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

61. Le fief de Chasnetron et Champ-Chasnetron, au sieur ou dame des Vigneaux et Bombon, estimé L s., taxé VIII s. IIII d.

Nota. A Claude de Prez, escuyer.

Item. François Gybert, escuyer.

62. Le fief et seigneurie de Flayz, estimé IIe XL lt., taxé XL lt.

63. Le fief de Edme-Yver, seant à Sancy, au sieur de La Peine, estimé XX lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

Courchamp, après avoir acquis cette terre, obtint de Louis XIV (juillet 1676) l'autorisation de lui imposer son nom. — Jacques de La Veuhe acquit cette seigneurie de Robert de Harlay, chevalier, baron de Montglas et de Françoise de Longuejoue (Arch. nat., P. 165 [1], n° 1743, et P. 178 [1], n° 695.)

55. *La Bretèche*, com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

56. *Savigny*, ham., com. de Sancy-lès-Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Etienne Dauvet, écuyer, et Jean Dauvet, conseiller et maître des requêtes, rendirent leurs devoirs seigneuriaux, le 2 juillet 1568, chacun pour un quart des terres et seigneuries des Marets, Orvilliers, Savigny, Marcilly et autres fiefs leur étant échus par la mort de Me Robert Dauvet, conseiller et président en la Chambre des Comptes, leur père, et de Robert Dauvet, écuyer, leur frère (Arch. nat., P. 165 [1], nos 1733 et 1734).

57. *Charmesseaux*, au Mesnil, écart, com. et cant. de Villiers-Saint-Georges.

58. *L'Osche-d'Aulnoy*, loc. disp., com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

59. *Les Bordes*, à Montpothier, com. du cant. de Villenauxe (Aube).

60. *Jean de Lenharé*, anc. fief, com. de Villegruis, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Un nommé « Jehan de Lanharé », demeurant à Barbey-sur-Yonne, s'enrôla sous le capitaine de Lenoncourt, le 27 septembre 1578 (Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, vol. 277, fol. 4985-8).

61. *Chennetron*, ham., *Champ-Chennetron*, com. de Saint-Martin-Chennetron, cant. de Villiers-Saint-Georges.

62. *Flaix*, ham., com. de Villiers-Saint-Georges, ch.-l. de canton. — Louis Frétel rendit foi et hommage à cause de la seigneurie de Flaix le 21 février 1558-9 (Arch. nat., P. 165[1], n° 1712). Cette terre passa par adjudication à Louis de Ponce, qui en faisait hommage au roi le 25 février 1603 (*Ibid.*, 1749).

63. *Edme-Yver*, anc. fief, com. de Sancy-lès-Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

64. Le fief des Chastigniers, qui fut à Me Nicolas Beranjon, estimé xx lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

65. La portion audict fief, qui fut à Jehan Dugué et sa femme, estimé VI lt., taxé xx s.

66. Le fief de Beaumont, autrement dict La Mardelle, à André Nesle, estimé VI lt., taxé xx s.

67. Le fief du Boschet-de-Sordun, à Me Gerard Janvier, Denis Poisson pour ung quart, les enfans d'Estienne Coressin pour ung quart, la vefve Pierre Drouart pour ung quart, estimé xx lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

68. Le fief de Lugrant, autrement La Haulte-Maison du Chasnoy, estimé xx lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

69. Le fief seant à Saint-Martin-de-Chasneton, qui fut aux heritiers feu Me Jehan Marchant, à Me Jehan de Vauhardy, estimé XXX lt., estimé (*lisez*, taxé) C s.

Nota que ledict fief est nommé Vaujour.

70. Le fief des Salles-de-Resson, à la vefve et heritiers de Francoys de Fernay, escuyer, estimé LV lt., taxé IX lt. III s. IIII d.

71. Le fief de Charmeceaux, qui appartint à la vefve Me Nicole Tricost, à Claude Troussillon, archer des gardes du roy, pour les 3 partz, estimé VI lt., taxé xx s.

Me Simon de La Noë en pretend maulment deux partz (adjousté au roolle).

72. Le fief de Gilly, estimé XXII lt., taxé LXXIII s. IIII d.

73. Le fief de Laistre, assis à Villiers-Sainct-Georges, au sieur de Maupertuys, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

64-65. *Les Châtaigniers*, ferme, com. de Montceaux-lès-Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

66. *La Mardelle*, ferme, com. de Courtacon, cant. de Villiers-Saint-Georges.

67. *Le Boschet-de-Sourdun*, com. de Sourdun, cant. de Villiers-Saint-Georges.

68. *Lugrand* et *Le Chânoy*, fermes, com. de Saint-Brice, cant. de Provins. — Me Nicole Guyot et Péronne Froment, sa femme, acquirent le fief de Lugrand de Jean Angenost et Jeanne d'Aubespin, sa femme. Ils eurent en mariage Françoise Guyot, qui épousa Claude Canet, procureur au bailliage et siège présidial de Sens, qui vendirent ce fief à Jean Leroy, tabellion en chef de Provins, le 2 juillet 1575 (Arch. nat., Q 1, 1431).

69. *Vaujour*, au ham. de Bonsac, com. de Saint-Martin-Chennetron, cant. de Villiers-Saint-Georges.

70. *Les Salles-de-Resson*, com. de La Saulsotte, cant. de Villenauxe (Aube).

71. *Charmesseaux*, anc. fief situé à Bazoches-lès-Bray, cant. de Bray-sur-Seine.

72. *Gilly*, com. de Courcelles, cant. de Montereau.

73. *Laitre*, à Villiers-Saint-Georges, ch.-l. de canton.

74. Le fief de Villefolet, idem, estimé x lt., taxé xxxiii s. iiii d.

75. Le fief de La Tour-de-Chalaustre-la-Grand, à Jehan de Challemaison, escuyer, estimé iiii ˣˣ lt., taxé xiii lt. vi s. viii d.

76. Le fief de La Tour-aux-Mareschaux et Les Fiesches, à Nicolas du Roux, sieur de Tachy, estimé xxxiii lt., taxé c xiii s. iiii d.

77. Le fief de Luardon, à damoiselle Symonne Bazin, estimé xx lt., taxé lxvi s. viii d.

78. Le fief de La Grange-Sainct-Marcel, à [ ], estimé lv lt., taxé ix lt. iii s. iiii d.

79. Le fief de Chantaloë, à Robert du Roux, escuyer, estimé lxx lt., taxé xi lt. xiii s. iiii d.

80. Le fief de La Fontaine, audict du Roux, estimé lx lt., taxé x lt.

81. Le fief du Boys-du-Faulx, audict du Roux, estimé xxxvi lt., taxé vi lt.

82. Le fief de L'Estang-Preverard, audict du Roux, estimé x lt., taxé xxxiii s. iiii d.

83. Le fief de La Court-de-La-Saulsotte, à Benigne Pastey, bourgeois de Paris (*sic*), estimé ii ᶜ x lt., taxé xl lt.

Semble y avoir erreur en taxe et qu'il fauldroit ii ᶜ xl *lt. au lieu de* ii ᶜ x *lt.*

84. Le fief de La Grange-de-Villegruis, à Mᵉ Pierre Pithou, advocat en parlement, estimé xl lt., taxé vi lt. xiii s. iiii d.

Nota que en la declairation, il dict ledict fief s'appeler ou La Grange ou Grand'Maison de Chantaloë, scis à Villegruis, et luy estre advenu par la succession de feue [Bonaventure] *de Chantaloë, sa mère.*

74. *Villefolet* (alias *Villefolot*, *Villefolette*), com. de Villiers-Saint-Georges. — Plusieurs dénombrements placent ce fief dans la com. de Sancy-lès-Provins.

75. *La Tour-de-Chalautre-la-Grande*, anc. chât. aujourd'hui détruit, com. de Chalautre-la-Grande, cant. de Villiers-Saint-Georges.

76. *La Tour-aux-Maréchaux*, anc. chât. aujourd'hui détruit, et *Les Flèches*, com. de Chalmaison, cant. de Bray-sur-Seine.

77. *Luardon*, ferme, com. de Villiers-Saint-Georges.

78. *La Grange*, autrefois La Grange-Saint-Marcel, ham., com. de Pierrelez, cant. de Villiers-Saint-Georges.

79. *Chantaloup*, ham., com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges.

80. *La Fontaine*, ferme, com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges.

81. *Le Bois-du-Faux*, com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges.

82. *L'Étang-Préverard* (alias *de Préverat*), com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges.

83. *La Cour*, ham., com. de La Saulsotte, cant. de Villenauxe (Aube).

84. *La Grange-de-Villegruis*, com. de Villegruis, cant. de Villiers-Saint-Georges.

85. Le fief de La Masure-de-Chantaloë, audict Pithou, estimé XV lt., taxé L s.

Nota que en la declairation, il met encor ung aultre fief, nommé Le Gros-Chastignier, près Courteoust, parroisse de Sainct-Illier.

86. Le fief des Queues, à Robert du Roux, escuyer, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

Nota que en la declairation, il le dict assis à Bauchery.

87. Le fief de Meriot, estimé XX lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

88. Le fief Daoust, à Nicolas de Bloys, escuyer, estimé VII^{XX} X lt., taxé XXV lt.

89. Le fief du Houssoy, estimé LX lt., taxé X lt.

Saisy.

90 Le fief des Godartz, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

91. Le fief de Sainct-Martin-des-Champs, à Claude Laudin en partye, M^{e} Claude Lachy et aultres, estimé XII lt., taxé XL s.

92. Le fief de Claude [ ] à l'environ des Caves et Petit-Jaillar, estimé XV lt., taxé L s.

93. Le fief d'Hermer, à damoiselle [Madeleine] Spifame, estimé LX lt., taxé X lt.

94. Le fief de Pareaulx et Lourps, à [ ] Legoulx, sieur de Lours, estimé XX lt., taxé IIII lt. VI s. VIII d.

95. Le fief de Cuterelles, qui fut à la damoiselle d'Iverny, estimé XV lt., taxé L s.

96. Le fief de La Court, seant à Coustures, estimé XXV lt., taxé IIII lt. III s. IIII d.

85. *La Masure-de-Chanteloup*, auj. probablement la petite ferme de Chanteloup, com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges. — *Le Gros-Châtaignier*, com. de Saint-Hilliers, cant. de Provins.

86. *Les Queues*, com. de Beauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges.

87. *Le Mériot*, com. du cant. de Nogent (Aube).

88. *Daoust*, ferme, com. de Voulton, cant. de Villiers-Saint-Georges.

89. *Le Houssay*, chât., com. de Voulton, cant. de Villiers-Saint-Georges.

90. *Les Godards*, com. de Chalautre-la-Petite, cant. de Provins. — Un texte du dernier quart du XVIII^{e} siècle place ce fief sur la paroisse de Sourdun, cant. de Provins (Arch. de Seine-et-Marne, A. 59).

91. *Saint-Martin-des-Champs*, ham., com. de Voulton, cant. de Villiers-Saint-Georges.

92. *Les Caves* et *Jaillac*, fermes, com. du Mériot, cant. de Nogent (Aube).

93. *Hermé*, com. du cant. de Bray-sur-Seine. — Madeleine Spifame, veuve de Jean Du Faur, conseiller et maître des requêtes (Bibl. de Provins, n° 88, liasse).

94. *Paroy*, com. du cant. de Donnemarie. — *Lourps*, com. du cant. de Provins.

95. *Cutrelles*, ham., com. de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

96. *La Cour*, com. des Ormes-sur-Voulzie, cant. de Bray-sur-Seine.

97. Le fief de Pezart, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

98. Le fief des Paillardz, estimé XII lt. taxé XL s.

99. Le fief de Mitoy et [Broy], seant à Coustures, à Anthoine de Vieilz-Maisons, escuyer, estimé XXX lt., taxé C s.

100. Le fief de La Gode, estimé XX lt., taxé LXVI s. VIII d.

101. Le fief de Cens-Beze et Coulleray-Beze, estimé XXXV lt., taxé CXVI s. VIII d.

102. Le fief de Savins, à présent à Paul de Stuart, escuyer, sieur de Vezines, estimé VI^{XX} lt., taxé XX lt.

Saisy.

103. Le fief de Foy-Guyon, estimé XXV lt., taxé IIII lt. III s. IIII d.

104. Le fief de Justigny, audict sieur de Vézines, estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

Saisy.

105. Le fief de La Barre, estimé XXXV lt., taxé CXVI s. VIII d.

106. Le fief des Bordes-de-Combles, à Jehan de Sablonnieres, escuyer, estimé XVI lt., taxé LIII s. IIII d.

107. Le fief de La Gastine, à M^{e} Jehan de Maunoys, M^{e} Nicolas Aleaume, la vefve et heritiers M^{e} Sebastien Privé, estimé XVI lt., taxé LIII s. IIII d.

108. Le fief du Grand-Boissy, à François de Lozanne, estimé VI^{XX} lt., taxé XX lt.

109. Le fief de Lizines, à Hector de Sainct-Blaise, escuyer, sieur de Poy, estimé VII^{XX} X lt., taxé XXV lt.

110. Le fief du Cloz-des-Bordes, à Michel Gervais pour les deux

98. *Les Paillards*, fief du bailliage de Bray-sur-Seine.

99. *Mitoy* et *Broy*, anc. fiefs assis à Couture, ham., com. des Ormes-sur-Voulzie, cant. de Bray-sur-Seine.

100. *La Gode*, à Bazoches-les-Bray, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

101. *Le Cens-Bèze* et *Le Coudroy-Bèze*, com. de Sourdun, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Le Cens-Bèze était une censive qui se recevait annuellement à la Saint-Rémi, en la ville de Sourdun. Le Couldroy-Bèze consistait en dix-huit arpents boisés dans la forêt de Sourdun (Arch. nat., P. 205, fol. 61 r°).

102. *Savins*, com. du cant. de Donnemarie.

104. *Jutigny*, com. du cant. de Donnemarie.

105. *La Barre*, com. de Gouaix, cant. de Bray-sur-Seine.

106. *Les Bordes*, ferme assise au ham. de Combles, com. de Chenoise, cant. de Provins,

107. *La Gastine*, anc. fief en la forêt de Jouy, cant. de Provins.

108. *Le Grand-Boissy*, ferme, com. de Chenoise, cant. de Provins.

109. *Lizines*, com. du cant. de Donnemarie.

110. *Le Clos-des-Bordes*, com. de Chenoise, cant. de Provins.

tiers, et l'aultre tiers au sieur de Mauconvent, nommé [ ], estimé XLV lt., taxé VII lt. X s.

111. Le fief des Basses-Maisieres, estimé XLV lt., taxé VII lt., X s.

112. Le fief des Haultes-Maisieres, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

113. Le fief de Corbetain, estimé LX lt., taxé X lt.

114. Le fief des Maisons-Rouges, estimé XX lt., taxé LXVI s. VIII d.

115. Le fief des Fossez-Rapillart, au sieur de Maupertuys, estimé LXXII lt., taxé XII lt.

116. Le fief de La Tombe, à Jehan de Challemaison, escuyer, pour une huictiesme, aux enfans de feu Jacques de Boissy, escuyer, pour deux huictiesmes, à Nicolas du Molin, escuyer, pour 3 partz, les XI faisant le tout, estimé IIc XL lt., taxé XL lt.

117. Le fief de La Vieilz-Court, à Edme de Soisy, escuyer, estimé XLVIII lt., taxé VIII lt.

118. Le fief de Cannes-lez-Monstereau, estimé IIc XX lt., taxé XXXVI lt. XIII s. IIII d.

119. Le fief de L'Infernat, à Claude de Meaulx, seigneur de Boys-Boudran, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

120. Le fief de Mallesatte, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

121. Le fief des Murs-de-Canes, estimé XXX lt., taxé C s.

122. Le fief du Chesne-Rond, à la dame Dargy, estimé XVI lt., taxé LIII s. IIII d.

123. Le fief Guyot, estimé XV lt., taxé L s.

111. *Les Petites-Mézières*, villa, com. de Saint-Hilliers, cant. de Provins.

112. *Les Hautes-Mézières*, ferme, com. de Saint-Hilliers, cant. de Provins.

113. *Courbetain*, ham. détruit, com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

114. *Les Maisons-Rouges*, com. de Maison-Rouge (?), cant. de Nangis.

115. *Les Fossés-Rapillard*, com. et cant. de Villiers-Saint-Georges.

116. *La Tombe*, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

117. *La Vieille-Cour*, com. de Courcelles, cant. de Montereau.

118. *Cannes*, com. du cant. de Montereau. — Michel de Louviers rendit foi et hommage pour la moitié et un tiers de l'autre moitié des fiefs de Cannes et de La Forêt, près Montereau, le 1er décembre 1546 (Arch. nat., P. 165 1, no 1852).

119. *L'Infernat*, com. de Montereau, ch.-l. de canton.

120. *Malesatte*, fief du bailliage de Bray-sur-Seine.

121. *Les Grands et Petits-Murs-de-Cannes*, anc. fief com. de Cannes, cant. de Montereau.

122. *Le Chêne-Rond*, fief du bailliage de Bray-sur-Seine.

123. « C'est ce que Gilles, seigneur de Noyen-sur-Seine, tieng... en fief.... Primo,

124. Le fief Edmée-Barbin, estimé VI lt., taxé XX s.

125. Le fief Thomas-de-Mormant, estimé VII lt., taxé XXIII s. IIII d.

126. Le fief de La Forest-de-Villuys, à Anthoinette Certeau, vefve Me Jehan Marchant, pour une cinquiesme, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

127. Le fief des Appentilz, estimé, VI lt., taxé XX s.

128. Le fief de Bailly, estimé XIX lt., taxé III lt. III s. IIII d.

129. Le fief des Communes-aux-Damoiselles en Brye, à Guillaume Perdrier, escuyer, burgeis de Paris (*sic*), estimé VIXX lt., taxé XX lt.

130. Le fief de La Voulte d'une censive, à Claude de Venderets, estimé VI lt. VI s., taxé XXI s.

131. Le fief du Petit-Changy, estimé XVIII lt., taxé LX s.

132. Le fief de La Bourbetiere, estimé XXI lt., taxé LIII s. IIII d. (*sic*).

133. Le fief de Varannis, estimé IXXX lt., taxé XXX lt.

134. Le fief de La Bruyeres et Vauroux, estimé IXXX lt., taxé XXX lt.

135. Le fief des Auvergnatz, estimé LX lt., taxé X lt.

136. Le fief de Champront-le-Mesnil, à Victor Clement, bourgeis de Paris (*sic*), estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

137. Le fief de Mauprinsson et Boucher, idem, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

maison de Noyen.... Item, une autre maison, assise en laditte ville, appellée la maison Guillot... » 4 avril 1399 (Arch. nat., p. 204, n° 251, fol. 12 v° et 13 r°). — *Noyen-sur-Seine*, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

126. *La Forêt-de-Villuis*, com. de Villuis, cant. de Bray-sur-Seine.

127. *Les Appentis*, com. de La Grande-Paroisse, cant. de Montereau.

128. *Bailly*, ferme, com. de Courcelles, cant. de Montereau.

129. *La Commune-aux-Demoiselles*, ham. des Ecrennes, cant. du Châtelet.

130. *La Voûte*, com. de Montigny-Lencoup, cant. de Donnemarie.

131. *Le Petit-Changy*, ferme détruite au XVIIe siècle, com. d'Egligny, cant. de Donnemarie.

132. *La Bourbetière*, com. de Sigy, cant. de Donnemarie.

133. *Varennes*, ferme, com. de Varennes, cant. de Montereau. — Jacques du Quesnay, écuyer, seigneur de Belbœuf, et Nicolas du Quesnay, écuyer, seigneur d'Orgeville, son frère, possédaient la seigneurie de Varennes en 1561 (Arch. nat., P. 165[1], n° 1888). Jacques du Quesnay épousa Marie Guillard, dont vint Jacques, qui, le 27 juillet 1606, rendait ses devoirs seigneuriaux, à cause de la seigneurie de Varennes et du fief du Bourg, à lui échus par droit successif de ses père et mère. (Arch. nat., P. 165[1], n° 1750).

134. *La Bruyère*, com. de Sigy, cant. de Donnemarie.

135. *Les Auvergnats*, au Chasnoy, com. de Cerneux, cant. de Villiers-Saint-Georges.

136. *Champrond*, ferme, com. de Vinneuf (?), cant. de Sergines (Yonne).

137. *Mauprinson* (alias *Montpinson*), — *Boucher* (alias *Le Mesnil-Boucher*), fiefs du bailliage de Bray-sur-Seine.

138. Le fief de Vauzelles, au sieur de Maupertuys, estimé L lt., taxé VIII lt., VI s., VIII d.

139. Le fief de Pacy, appellé La Mothe-Mortery, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

140. Le fief de Bourbitoust, estimé XIII lt., taxé XLIII s. IIII d.

141. Le fief de La Boissiere-Heurtebise, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

142. Le fief des Barres, au sieur de Maupertuys, estimé LX lt., taxé X lt.

143. Le fief du Boys-des-Arres, idem, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

144. Le fief de Pesloue, seant à Courlon, au sieur de Vignancourt, estimé XXX lt., taxé C s.

145. Le fief de Balloué, à Joachim de Vignacourt pour les 4 partz en 5, les 5 faisant le tout. Et encor la moictié en l'aultre cinquiesme, excepté une part et demye es demye de ladicte moictié en cinq, les cinq faisant le tout. Nicolas de Merdon, escuyer, pour la moictié de la moictié d'une cinquiesme, les cinq faisant le tout. Mathieu de Charlemaison, escuyer, pour ung quart et un cinquiesme en un aultre quart de la moictyé d'un cinquiesme, les cinq faisant le [tout]. Charles de Jossier, escuyer, pour ung quart d'un cinquiesme, les cinq faisant le tout; estimé IIIc lt., taxé L lt.

146. Le fief de Villiers, estimé XXV lt., taxé IIII lt. III s. IIII d.

147. Le fief de Sainct-Praise, estimé LX s., taxé X s.

148. Le fief de Mirelicliquet, dict Beaulieu, estimé XVIII lt., taxé LX s.

139. *La Mothe-Mortery*, com. de Passy-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

140. *Bourbitou*, ham. d'Egligny, cant. de Donnemarie. — Jean de la Barge, écuyer, marié à Renée de Beaumont, était seigneur de Beaulieu-Bourbitou, le 15 janvier 1569 (Arch. de Me Housset, notaire à Provins, Baisela, *Registre des Contrats* (1566-1569).

141. *La Boissière, Heurtebise*, lieux dits, près du cimetière de la com. de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

142. *Les Barres*, chât. détr., com. de Serbonnes, cant. de Sergines (Yonne).

143. *Le Bois-des-Arres*, au-dessus du village et com. de Vinneuf, cant. de Sergines (Yonne).

144. *Pesloue*, com. de Courlon, cant. de Sergines (Yonne).

145. *Balloy*, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

146. *Villiers*, chât., com. de Salins, cant. de Montereau.

147. *Saint-Presle*, ferme, com. de Chalautre-la-Reposte, cant. de Donnemarie. — En 1572, Jean de Canery était seigneur de Saint-Presle (Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, vol. 271, fol. 3366).

148. *Merlitique*, anc. fief distrait de Beaulieu au XVe siècle, puis réuni à cette dernière seigneurie au XVIe siècle, com. d'Egligny, cant. de Donnemarie.

149. Le fief de Volangy, estimé XLV s., taxé VII s. VI d.

150. Le fief du Plessis, seant à Gravon, au sieur de Maupertuys, estimé LX lt., taxé X lt.

151. Le fief de La Borde-d'Arcys, au sieur de Vignancourt, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

152. Le fief des Cinq-Quartiers-de-Villenovotte, au sieur de Sigy pour moictyé, estimé XVI lt., taxé LIII s. IIII d.

153. Le fief de Chastenay-sur-Seyne, à Loys de Campremy, escuyer, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

154. Le fief de Chastenay-sur-Seyne, à Loys de l'Isle, près d'Egligny, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

155. Le fief de Becherelet-Becherelle, assis à Songnolles, à Me François Guyot, conseiller de la cour, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

156. Le fief de Vinneuf, estimé LX lt., taxé X lt.

157. Le fief de Neufvry, à Tristan de Marchey, escuyer, pour les deux tiers, à Claude du Corbier, escuyer, pour l'aultre tiers, estimé LX lt., taxé X lt.

158. Le fief de Chanautoy, aultrement dict Pont-Malay, au sieur de Marchez et du Corbier comme pareilles portions, estimé, XXVI lt., taxé IIII lt. VI s. VIII d.

159. Le fief de La Mothe-de-Villiers, à Edme de Caulx, escuyer, estimé XLVI lt., taxé VII lt. XIII s. IIII d.

160. Le fief de Coustures-lez-Bray, au sieur de Monglat, estimé IIIc lt., taxé L lt.

161. Le fief des Barres, scitué en la ville de Bray, au sieur de Monglat, estimé VII lt. X s., taxé XXX (*sic*).

149. *Volangis*, ham., com. de Luisetaines et de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

150. *Le Plessis*, com. de Gravon, cant. de Bray-sur-Seine.

151. *La Borde-d'Arcy*, com. de Balloy, cant. de Bray-sur-Seine.

152. *Les Cinq-Quartiers*, anc. fief à Villenavotte, ham., com. de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

153-154. *Chatenay-sur-Seine*, com., cant. de Donnemarie.

155. *Bécherelet-Bécherelle*, com. de Sognolles, cant. de Donnemarie.

156. *Vinneuf*, com. du cant. de Sergines (Yonne).

157. *Neuvry*, ham., com. de Jaulnes, cant. de Bray-sur-Seine.

158. *Chanautoy*, autrement dit ailleurs *Le Petit-Malloy*, fief du bailliage de Bray-sur-Seine.

159. *La Motte-Villiers*, mentionnée par Cassini, com. de Villiers-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

160. *Couture*, ham., com. des Ormes, cant. de Bray-sur-Seine.

161. *Les Barres*, en la ville de Bray-sur-Seine, ch.-l. de cant.

162. Le fief de Villemer et Le Chesne, estimé XVIII lt., taxé LX s.

163. Le fief de Baschy, appellé La Haulte-Maison, estimé CXVI s. VIII d., taxé XIX s. VI d.

164. Le fief de Bouy, à Odart de Fretel, escuyer, estimé XVIII lt., taxé LX s.

165. Le fief de Monceaulx, assis à Villuys, à Jehan de Longueau, sieur de Parville, estimé XXV s., taxé IIII s. II d.

166. Le fief de La Brisolle, à Loup d'Ancienville, sieur de Villuys, estimé XX lt., taxé III lt. VI s. VIII d.

167. Le fief Payen, nommé de Pailly, à Jehan de La Baulme, escuyer, lieutenant du sieur de Guise.

168. Le fief de Ville-Chastel, assis à Montigny, estimé XXX s., taxé V s.

169. Le fief du Becq, assis à Courlon, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

170. Le fief de Brossillon, seant à Pailly, estimé LX lt., taxé X lt.

171. Le fief des Terres-de-Paris, estimé XV lt., taxé L s.

172. Le fief de Chaumont-sur-Yonne, à Anthoine de Melung, escuyer, sieur des Barres et dudict Chaulmont pour une cinquiesme, estimé III ^{c} X lt., taxé LIII lt. VI s. VIII d.

173. Le fief des Isles, estimé XXIIII lt., taxé IIII lt.

174. Le fief de Mouceaulx et Avigny-lez-Bray, à M^{e} Jehan [ ], estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

175. Le fief de Montigny-le-Guesdier, à damoiselle Marguerite de Noyen, vefve Anthoine La Marque, bourgeis de Paris (*sic*), estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

162. *Le Chêne*, loc. disp., com. de Noyen-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

163. *Bachy*, ham., com. de Serbonnes, cant. de Sergines (Yonne).

164. *Bouy*, ham., com. de Chalautre-la-Petite, cant. de Provins.

165. *Monceau*, com. de Villuis, cant. de Bray-sur-Seine.

166. *Brisolles*, anc. chât. mentionné par Cassini, com. de Mousseaux-lès-Bray, cant. de Bray-sur-Seine.

167. *Pailly*, com. du cant. de Sergines (Yonne). — L'estimation et la taxe ne sont pas indiquées.

168. *Vieux-Château*, maison, com. de Montigny-Lencoup, cant. de Donnemarie.

169. *Le Bec*, com. de Courlon, cant. de Sergines (Yonne).

170. *Brossillon*, com. de Pailly, cant. de Sergines (Yonne).

171. *Les Terres-de-Paris*, com. du Plessis-Saint-Jean, cant. de Sergines (Yonne).

172. *Chaumont*, com. du cant. de Pont-sur-Yonne (Yonne).

173. *Les Iles*, com. de Noyen-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

174. *Mousseaux*, chât., *Avigny*, ham., com. de Mousseaux-les-Bray, cant. de Bray-sur-Seine.

175. *Montigny-le-Guesdier*, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

176. Le fief de Voille et le fief de Marlottes, estimé IIII ˣˣ lt., taxé XIII lt. VI s. VIII d.

177. Le fief du Grand-Vauregnier, estimé XLV lt., taxé VII lt. X s.

178. Le fief Michel de Castres, Phelippes, Loyse et Claude d'Arcis, assis à Serbonne, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

179. Le fief de Montleon, estimé LX lt., taxé X lt.

180. Le fief Vauregnier, à Serbonne, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

181. La haulte Justice, moyenne et basse de Vimpelles, avecq les cens et rentes, qui appartient (*sic*) à deffunct Abel de Villiers et par luy acquis du prieur de Sainct-Saulveur, à Gabriel Leroy, escuyer, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

182. Le fief de La Charmoye, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

Saisy.

183. Le fief Jehan-de-Chevry, dict Vimbrey, estimé XIIII lt., taxé XLVI s. VIII d.

Saisy.

184. Le fief de L'Erable, aultrement La Censive-d'Orbyz, estimé XVIII lt., taxé LX s.

185. Le fief de Meschanvent, assis à Boys-le-Conte, à Robert de Ricart, escuyer, estimé XXVI lt., taxé IIII lt. VI s. VIII d.

Nota que en sa declairation, il faict offre servir tant pour ledict fief que pour celluy de Boys-le-Conte et de Gaignaye.

186. Le fief de La Bruyere, à damoiselle Jehanne de La Rama, estimé IIII ˣˣ X lt., taxé XV lt.

187. Le fief de Courcelles, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

188. Le fief de Laistre, à Voldoy, à Anthoine de [ ], estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

176. *Voille* et *Marlottes*, fiefs du bailliage de Bray-sur-Seine.

177. *Le Grand-Vauregnier* (alias *Le Grand-Vaurelié*), com. de Serbonnes, cant. de Sergines (Yonne).

178. *Serbonnes*, com. du cant. de Sergines (Yonne).

179. *Montléon*, ham., com. de Mousseaux-lès-Bray, cant. de Bray-sur-Seine.

180. *Vauregnier* (alias *Vaurelié*), com. de Serbonnes, cant. de Sergines (Yonne).

181. *Vimpelles*, com. du cant. de Donnemarie.

182. *La Charmoye*, ham., com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

183. *Vimbré*, ferme, com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

184. *Orbies*, ham., com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

185. *Méchauvent*, au ham. de Bois-le-Comte, com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

186. *La Bruyère*, com. de Saint-Just, cant. de Nangis.

187. *Courcelles*, com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

188. *La Maison-de-Laître*, assise à Vaudoy, cant. de Rosoy.

189. Le fief des Bordes-Messire-Symon, près du Petit-Paris, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

190. Le fief de La Bretauche-du-Boidon, à André de Sapincourt, escuyer, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

191. Le fief de Monglat et Augerre, à Robert de Harlay, sieur dudict Monglat, estimé IIIc lt., taxé L lt.

192. Le fief de Sancy, idem, estimé IIIc lt., taxé L lt.

193. Le fief de Ruperreulx, à messire Pierre Dauvet, sieur des Marestz, estimé VIIxx X lt., taxé XXV lt.

194. Le fief de La Maison-Rouge, mouvant de Monglat et Corberon, estimé XII lt., taxé XL s.

195. Le fief de La Queue-aux-Boys, à Phelippes d'Ambly, escuyer, gouverneur de Doncheris-sur-Meuze, estimé Vc LX lt., taxé IIIIxx XIII lt. VI s. VIII d.

Nota qu'il fait en la declairation mention de Villegruis, ce me semble.

196. Le fief de La Boulloye, audict d'Ambly, estimé XII lt., taxé XL s.

197. Le fief de Gangnaige, qui a apartenu à messire François des Marins, audict d'Ambly, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

198. Le fief de Songnolles, mouvant des Marestz, à Loys de Neufuyz, escuyer, pour les deux tiers, à Me Christofles de Boudreville pour l'aultre tiers, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

199. Le fief du Boschet-de-Pallée, qui a apartenu à Jehan de Vallans, à Jehan de Vallans, escuyer, estimé XXIIII lt., taxé IIII lt.

189. *Les Bordes-Messire-Simon*, auj. *Les Bordes*, com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

190. *La Bretèche*, chât., com. de Boisdon, cant. de Nangis. — Louis de Sapincourt, seigneur de Boisdon, mourut le dernier jour d'octobre 1574 (Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, vol. 275, fol. 4446).

191. *Monglas*, chât., com. de Cerneux, cant. de Villiers-Saint-Georges. — *Augers*, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges.

192. *Sancy-lès-Provins*, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges.

193. *Rupéreux*, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges.

194. *La Maison-Rouge*, au Mée, com. de Cerneux, cant. de Villiers-Saint-Georges.

195. *La Queue-aux-Bois*, ham., com. de Villegruis, cant. de Villiers-Saint-Georges.

196. *La Boulloye*, ham., com. de Rampillon (?), cant. de Nangis.

197. *Gangnaige* (alias *Gangnaye*), com. de Villegruis, cant. de Villiers-Saint-Georges.

198. *Sognolles*, com. du cant. de Donnemarie.

199. *Le Boschet-de-Palée*, com. de Bauchery, cant. de Villiers-Saint-Georges.

200. Le fief du Boys-de-Janveris, audict de Vallans, estimé XII lt., taxé XL s.

201. Le fief de Cheverieres, au sieur de [ ], estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

202. Le fief de Chalaustre-la-Petite, à Jules Cezar de Bernier, escuyer,... et bourgeois de Paris (*sic*), estimé VIII^{XX} X lt., taxé XXX lt.

203. Le fief de La Tour-Mentrasse, assis à Leschelles, à Loys de Champagne, escuyer, estimé VI^{XX} lt., taxé XX lt.

204. Le fief de Meel-sur-Seyne, aux enfans des sieur et damoiselle de Gouzangre, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

205. Le fief de la Mothe-Marpigny, aultrement dict Les Vignaulx, estimé IIII^{XX} X lt., taxé XV lt.

206. Le fief et seigneurie de Goix, à M^{e} Helye du Tillet, estimé VI^{c} LX lt., taxé C X lt.

207. Le fief de Montramet, idem, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

208. Le fief de Servolles, idem, estimé X lt., taxé XXXIII s., IIII d.

209. Le fief de La Granchotte, [idem], estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

Y est intervenue la damoiselle d'Hermé.

200. *Le Bois-de-Janvier*, en la forêt de Sourdun, vraisemblablement sur la com. de Gouaix, cant. de Bray, ce qu'on induit du texte suivant relevé dans un aveu de la seigneurie de Gouaix : « Item, vingt-quatre arpens de bois au lieu dict Janvier,... scituez dans la forêt de Sourdun » (Arch. nat. P. 193 [3], 1757).

201. *Chevrière*, ferme, com. de Cerneux, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Pierre de Bresne était seigneur du Marchais, et, par sa femme, Anne de Lenharé, de la terre de Chevrière (Arch. nat., P. 165[1], n° 1748 et P. 177[3], n° 672).

202. *Chalautre-la-Petite*, com. du cant. de Provins. — Un mot illisible.

203. *La Tour-de-Léchelle*, com. de Léchelle, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Ce fief avait appartenu, au XV^{e} siècle, à Philippe de « Mantrasse », qui lui donna son nom. En 1609, on lui rendit momentanément son appellation primitive (Arch. nat., P. 178[1], n° 697).

204. *Melz-sur-Seine*, vill. de la com. de ce nom, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Nicolas des Lions, seigneur de Gouzangre (*alias* Grosangre), dans le Sénonais, était uni, en 1580, à Jacqueline de Magny (Bibl. de Provins, n° 156, p. 117), dont il eut Charles et Louis. Il vivait encore en 1590 (Ibid., *Hist. eccl.* de l'abbé Ythier, t. VII, p. 517).

205. *Les Vignaux*, ham., com. de Barbuise, cant. de Villenauxe (Aube).

206. *Gouaix*, châ., com. de Gouaix, cant. de Bray-sur-Seine.

207. *Montramé*, ham., com. de Gouaix, cant. de Bray-sur-Seine.

208. *Servolles*, ham., com. d'Hermé, cant. de Bray-sur-Seine.

209. *La Granchotte*, maison, com. d'Hermé, cant. de Bray-sur-Seine.

210. Les fiefz de La Mothe-Bonnot et Borde-Baillet, idem, estimez IIc XL lt., taxez XL lt.

211. Le fief de La Tour-de-Charlemaison, à Nicolas du Roux, sieur de Tachy, estimé XXV lt., taxé IIII lt. III s. IIII d.

212. Le fief du Molin-d'Ocle, estimé LX lt., taxé X lt.

213. Le fief de La Brosse, qui fut à Charles de Crenan, et Bloqueaux, à Justigny, à [ ], estimé XV lt., taxé L s.

214 Le fief du Fort, assis à Justigny, au sieur de Vezines, estimé XXX lt., taxé à C s.

Saisy.

215. Le fief de Lourps, à [ ] Legoux, sieur dudict Lourps, estimé XII lt., taxé XL s.

216. Le fief du Plessis-aux-Mareschaulx, qui fut à Claude Legoux, escuyer, estimé taxé X lt., XXXIII s. IIII d.

Nota qu'au fief de Lours precedent y a declairation du sieur de Lours ; que ledict fief et le fief de Paroy et Lours estant au feuillet XIIe n'est qu'ung mesme fief et se tient en plain fief du sieur de Paroy ; et après ceste declairation est escript ledict fief du Plessis, qui ne [est] aultrement à sa cotte en teste, et plus bas est escript ce fief seigneurial de Lours, qui ne aulcunement est rayé, et au-dessoubz est escript de la Grosse Tour de Provins, et en la marge sont lesdicts fiefs de Lours, du Plessis et fief seigneurial de Lours rayé, accollez ensemble, et à l'endroit dudict rayé est ce mot : bon, et encor en la marge y avoit XII lt., puis XL s., ce qui est aussy rayé, et, au lieu de cela, y a IIc XL lt., puis XL lt., qui ne sont rayez.

217. Le fief de Pont-Benoist, audict sieur de Lourps, estimé XVI lt., taxé LIII s. IIII d.

210. *La Motte-Bonnot*, maison, *La Borde-Baillet*, loc. disp., com. d'Hermé, cant. de Bray-sur-Seine.

211. *La Tour-de-Chalmaison*, com. de Chalmaison, cant. de Bray-sur-Seine.

212. *Le Moulin-d'Ocle*, ham., com. des Ormes, cant. de Bray-sur-Seine.

213. *La Brosse* et *Blocqueaux*, com. de Jutigny, cant. de Donnemarie. — On lit dans un dénombrement de la seigneurie de Lourps, daté du 3 mai 1509 : J'advoue « ung petit fief que feu Jehan de Blocqueaux souloit tenir, à cause de sa femme, » de « Pierre de Tigecourt, à cause de sa maison de Gratellou » (Arch. nat., P. 205, fol. 52 r°).

214. *Le Fort* ou *Le Chesnoy*, com. de Jutigny, cant. de Donnemarie.

215. *Lourps*, com de Longueville, cant. de Provins.

216. *Le Plessis-aux-Maréchaux*, com. de Chalmaison, cant. de Bray-sur-Seine. — *Paroy*, com. du cant. de Donnemarie.

217. *Pont-Benoist*, probablement au bord de la Voulzie, non loin de Lourps (215).

218. Le fief de Tachy, à Nicolas du Roux, sieur de Tachy, estimé VI^{XX} lt., taxé XX lt.

219. Le fief de Grateloup, à Phelippes du Roux, escuyer, estimé XII lt., taxé XL s.

220. Le fief et seigneurie du Plessis-aux-Brebans, à dame Marie de Luré, estimé VII^{XX} X lt., taxé XXV lt.

221. Le fief du Petit-Mitoy, idem, estimé XX lt., taxé LXVI s. VIII d.

222. Le fief de Vulaines, idem, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

223. Le fief de Champlost, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

224. Le fief du Grand-Mitoy, à ladicte de Luré, estimé VII^{XX}X lt., taxé XXV lt.

225. Le petit fief de Corberon, à ladicte de Luré, estimé IX lt., taxé XXX s.

226. Le fief de La Mothe-Belin, aultrement dict Corberon, estimé XV lt., taxé L s.

227. Le fief de la Hamardiere, estimé C s., taxé XX s.

Semble qu'il y a erreur. Car si le fief n'est estimé que C s., *ne fauldroit que* XVI s. VIII *d., ou s'il fault* XX s, *fauldroit l'estimation estre de* VI *lt.*

228. Le fief du Chesne-Ferré, mouvant du Plessis-aux-Tournelles, à Jehan de Sainct-Coing, estimé XX lt., taxé LXVI s. VIII d.

229. Le fief de Bourron, estimé IIII^{XX}X lt., taxé XV lt.

230. Le fief du Vieux-Fourny, estimé XV lt., taxé L s.

231. Le fief de Chenoise, à Messire Albert de Gondy, estimé LX lt., taxé X lt.

232. Le fief de Courtevrost, à dame Marie de Luré, estimé XXV lt., taxé IIII lt. III s. IIII d.

218. *Tachy*, ham., com. de Chalmaison, cant. de Bray-sur-Seine.

219. *Gratteloup*, ferme anj. détr., com. de Chalmaison, cant. de Bray-sur-Seine.

220. *Le Plessis-aux-Tournelles*, anc. *Le Plessis-aux-Brebans*, ham., com. de Cucharmoy, cant. de Provins.

221. *Le Petit-Mitoy* ou *Cocherel*, com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis.

222. *Vulaines*, com. du cant. de Provins.

223. *Champlost*, loc. disp., com. d'Hermé, cant. de Bray-sur-Seine.

224 *Le Grand-Mitoy*, chât., com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis.

225-226. *Corberon*, ham., com. de Vieux Champagne, cant. de Nangis.

228. *Le Chêne-Ferré*, anc. fief au nord de Corberon, aujourd'hui lieu dit connu sous le nom du *Chêne*, com. de Vieux-Champagne, cant. de Nangis.

229. *Le Boron*, loc. disp., com. de Cucharmoy, cant. de Provins.

231. *Chenoise*, com. du cant. de Provins.

232. *Courtevroust*, ham., com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis.

233. Le fief de La Courrouge, à Jacques de Brunfay, escuyer, estimé c lt., taxé XVI lt. XIII s., IIII d.

234. Le fief de Falaize, audict de Brunfay, estimé XX s., taxé III s. IIII d.

235. Le fief de Segrain, idem, estimé XVIII lt., taxé LX s.

236. Le fief du Chastel-de-Vieilz-Champagne, à Guy de Mouceaulx, escuyer, sieur de Sainct-Sanson.

N'y a estimation ny cotte.

237. Le fief de Thioust, audict sieur de La Courrouge, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

238. Le fief de Chasteaubleault, estimé XXX s., taxé V s.

239. Le fief de Beaulieu, assis en la parroisse de La Chappelle-Sainct-Sulpice, qui fut à André de Brunfay, audict sieur de La Courrouge, estimé XXX s., taxé V s.

240. Le fief de Villars-soubz-Fouju, à [ ] de Brunfay, estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

Je croy que c'est le sieur de Quincy.

241. Le fief de La Mothe-d'Ormeaulx, estimé XXV lt., taxé IIII lt. III s. IIII d.

242. Les fiefs de Betom-Bazoches, Bouy, Landoy, La Mallemaison et la Viconté, à Loys de Fretel, escuyer, sieur de Bazoches, estimez III^{c} L lt., taxez LVIII lt. VI s. VIII d.

233. *La Courrouge*, ham., com. de Vieux-Champagne, cant. de Nangis.

234. *La Faloise*, ham. de Courtevroust, com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis.

235. *Segrain*, lieu dit, com. de Vieux-Champagne, cant. de Nangis.

236. *Le Châtel*, ferme, com. de Vieux-Champagne, cant. de Nangis.

237. *Thiou*, lieu dit, com. de Vieux-Champagne, cant. de Nangis.

238. *Châteaubleau*, ferme, com. de Châteaubleau, cant. de Nangis.

239. *Beaulieu*, com. de La Chapelle-Saint-Sulpice, cant. de Provins.

240. *Villars-sur-Faujus* semble devoir s'identifier avec Vieux-Villars, ham., com. de Beton-Bazoches; mais il s'agit de *Villars*, ham. de Saint-Hilliers, cant. de Provins (F. Bourquelot, *Mém. de Claude Haton*, p. 1051).

241. *La Mothe*, ferme, com. d'Ormeaux, cant. de Rosoy. — Ce fief appartenait en 1509 à Tristan de Verdelot, seigneur de Champgueffier, qui en fit l'aveu le 4 mars 1508-9 (Arch. nat., P. 177^{3}).

242. *Beton-Bazoches*, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges. — *Bouy*, ham. com. de Chalautre-la-Petite, cant. de Provins. — *Landoy*, ham., com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis. — *La Malmaison*, ferme, com. de Léchelle, cant. de Villiers-Saint-Georges. — *La Vicomté*, ham., com. de Léchelle, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Louis de Frétel, seigneur de Bazoches, y demeurant, était homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, lors de la montre faite à Vitry-le-François, le 15 juin 1581 (Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, vol. 278, fol. 5306).

243. Le fief de Fontainiot, à Me Gilles de Maillart, conseiller en parlement, estimé L lt., taxé VIII lt. VI s. VIII d.

244. Le fief de La Mothe-d'Aulnoy, estimé XXX lt., taxé C s.

245. Le fief du Brusloy, estimé XX lt., taxé LXVI s. VIII d.

246. Le fief de Sochoy, estimé XV lt., taxé L s.

247. Le fief de La Corre, à dame Marie Farel, estimé XXX lt., taxé C s.

248. Le fief de La Court de Savigny, à ladicte Farel, estimé XX lt., taxé LXVI s. VIII d.

249. Le fief et seigneurie de Champcenetz, à messire Anthoine Hennequin, sieur d'Assy, le II juillet dernier (?), estimé IX lt., taxé CL lt.

250. Le fief de Courtacon et Courtiat, estimé IIIc lt., taxé L lt.

251. Le fief de XII muidz de bled de rente et XV lt. en denier, infeode sur le dommaine du roy, qui a apartenu à feu Me Adam de Cailly, estimé IIIc LX lt., taxé LXXII lt. X s.

252. Le fief des Granges-soubz-Luardon, au sieur de Mauperthuys, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

253. Le fief des Hoirs-Marchant, consistant en six septiers de bled sur le dommaine, estimé XV lt., taxé L s.

243. *Fontaine-Yot*, ham., com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

244. *La Motte-d'Aulnoy*, ferme, com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

245. *La Brusloy*, com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

246. *Sochoy* (alias *Le Souchoy*), com. de Courchamp, cant. de Villiers-Saint-Georges.

247. *La Corre*, au ham. de Savigny, com. de Saint-Hilliers, cant. de Provins.

248. *La Petite-Cour*, ferme à Savigny, com. de Saint-Hilliers, cant. de Provins.

249. *Champcenest*, com. du cant. de Villiers-Saint-Georges.

250. *Courtacon*, com. du cant. Villiers-Saint-Georges. — *Courtiat*, com. de Courtacon, cant. de Villiers-Saint-Georges. — Renée Nicolay, dame de Champcenest et de Courtacon, veuve de Jean Lhuillier, conseiller du roi et président de la Chambre des Comptes, fournit le dénombrement de ces deux seigneuries le 25 octobre 1553 (Arch. nat., P. 178 1, n° 692).

251. Ces douze muids de blé et quinze livres de rente étaient pris annuellement au jour de Sainte-Madeleine sur les moulins et la recette de Provins. — Il semble que le copiste ait commis une erreur de prénom. Aignan Cailly, vicomte de Carentan, fit foi et hommage, à cause de ce fief, le 27 mai 1530 (Arch. nat. P. 165 1, n° 1706). De son union avec Hippolyte Viole vinrent Aignan, notaire et secrétaire du roi, et Isabelle. La veuve Aignan Cailly et ses deux enfants rendirent leurs devoirs seigneuriaux le 10 juillet 1548 (Arch. nat. P. 165 1, n° 1725). Quinze ans plus tard, le 16 juin, Hippolyte Viole rendit hommage pour moitié de ce fief (*Ibid.*, 1730). En 1577, le premier mars, Jean Lhuillier, avocat à la cour du parlement, possédait la totalité de la rente, comme héritier d'Aignan Cailly, son oncle (*Ibid.*, n° 1740).

252. *Les Granges*, ham., com. de Villiers-Saint-Georges.

253. *Les Hoirs-Marchant*, fief boursier du bailliage de Bray-sur-Seine.

254. Le fief de Villeneufve-la-Cornue, à Claude de Sainct-Phalle, escuyer, estimé IIIIc L lt., taxé LXXV lt.

255. Le fief de Vielz-Court, assis à Villeneufve-la-Cornue, estimé LX lt., taxé X lt.

256. Le fief de Barbé-sur-Yonne, estimé IIIc XXXVI lt., taxé LVI lt. VI s. VIII d.

257. La baronnie et seigneurie de Montigny-Lencoup, à dame Geneviefve de Poisieu, vefve de feu messire Jacques de Brilhac, sieur d'Argy, estimé VIc lt., taxé C lt.

Nota que en la declairation, elle faict mention du fief de Dontilly et Courtesvroulz ou Courtesvent (sic).

258. Le fief de La Grange-Creicherel, estimé LX lt., taxé X lt.

259. Le fief de Moteulx, estimé CII lt. II s. VI d., taxé XVII lt.

260. Le fief de Vallance, à Octavien Allegrain, escuyer, estimé IXXX lt., taxé XXX lt.

261. Le fief de Vaulx-Soutain, estimé IXXX lt., taxé XXX lt.

262. Le fief de Briottes, estimé VIXX lt., taxé XX lt.

263. Le fief de Fontaine-Geuffroy, estimé XVI lt., taxé LIII s. IIII d.

264. Le fief Messire-Guillaume, aultrement Le Plessis-Sainct-Jehan, à Charles de Chastel, sieur de Praslain, estimé IIIIc X lt., taxé LXX lt.

265. Le fief d'Ardillières-de-Poissy-d'Avon, estimé VIIIXX V lt., taxé XXVII lt. X s.

266. Le fief de La Haye-le-Conte, assis à Montigny-le-Guesdier, à messire Loys de Leurigny, chevalier, estimé LX lt., taxé X lt.

267. Le fief de La Cave-de-l'Estang, assis à Villuys, à François de Louviers, escuyer, estimé XL lt., taxé VI lt. XIII s. IIII d.

254. *Villeneuve-la-Cornue*, aujourd'hui *Salins*, com. du cant. de Montereau.

255. *La Vieille-Cour*, au village de Salins, com. de Salins, cant. de Montereau.

256. *Barbey*, chât. com. de Barbey, cant. de Montereau.

257. *Montigny-Lencoup*, chât. détr., com. de Montigny-Lencoup, cant. de Donnemarie. — *Dontilly*, com. du cant. de Donnemarie. — *Courtevroust*, ham., com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis.

259. *Molteux*, chât., com. de Marolles-sur-Seine, cant. de Montereau.

260. *Montigny-Valence*, chât., com. de Valence, cant. du Châtelet.

262. *Briotte*, ham., com. de Villenauxe-la-Petite, cant. de Bray-sur-Seine.

263. *Fontaine-Geoffroy*, ferme, com. de Montigny-Lencoup, cant. de Donnemarie.

264. *Le Plessis-Saint-Jean*, com. du cant. de Sergines (Yonne).

265. *Ardillières*, fief en la justice de Villuis, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

266. *La Haie-le-Comte*, com. de Montigny-le-Guesdier, cant. de Bray-sur-Seine.

267. *La Cave-de-l'Etang*, com. de Villuis, cant. de Bray-sur-Seine.

268. Le fief et seigneurie de La Mothe-de-Gurcy, à messire Anthoine de Brichanteau, chevalier, seigneur de Beauvais, estimé IIIIc lt., taxé LXVI lt. XIII s. IIII d.

269. Le fief de Beauguychet, audict sieur de Brichanteau, seigneur de Beauvais, pour les six partz, dont les sept font le tout, estimé LX s., taxé X s.

270. Le fief de Grisy-Sainct-Prais, à Alain de Madeuil, escuyer, pour moictié, et à la dame de Carnavalet pour l'aultre, estimé IIc XII lt., taxé XXXV lt. XIII s. IIII d.

271. Le fief de Noyen, à messire Charles de Carnavalet, estimé IIc XL lt., taxé XL lt.

272. Le fief de Miry, qui fut à Tristan de Noyen, audict sieur.

N'y a point d'estimaision.

273. Le fief de Villiers-sur-Seyne, à messire Loys de Fleurigny, chevalier, estimé Vc lt., taxé IIIIXX III lt. VI s. VIII d.

274. Le fief des Rivieres dudict Villiers, estimé LX lt., taxé X lt.

275. Le fief de Hault-Champ et du Coulombier, en la justice de Grisy, estimé IIc lt., taxé XXXIII lt. VI s. VIII d.

276. Le fief de Sigy et Maulny, à Jehan du Roux, escuyer, sieur dudict Sigy, estimé c lt. taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

277. Le fief d'Abloy, idem, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

278. Le fief du Petit-Sigy, idem, estimé X lt., taxé XXXIII s. IIII d.

279. Le fief des Essartz, idem, estimé XX s., taxé V s.

Semble y avoir erreur.

280. Le fief de Charmoy, nagueres à Jehan, sieur de Brichanteau,

268. *Gurcy*, châ., com. de Gurcy-le-Châtel, cant. de Donnemarie.

269. *Beauguichet*, ham., com. de Rampillon, cant. de Nangis.

270. *Grisy-Saint-Prest*, aujourd'hui Grisy-sur-Seine, com. du cant. de Bray-sur-Seine. — *Saint-Prest*, anc. loc., sur la paroisse de Grisy-sur-Seine.

271. *Noyen*, châ., com. de Noyen-sur-Seine, cant. de Bray.

272. *Miry*, loc. disp. de la com. de *Montpothier*, cant. de Villenauxe (Aube).

273. *Villiers-sur-Seine*, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

274. *Les Rivières*, com. de Villiers-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

275. *Les Hauts-Champs*, ferme, com. de Grisy-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine. — *Le Colombier*, ferme, com. de Villuis, cant. de Bray-sur-Seine.

276. *Sigy*, châ., com. de Sigy, cant. de Donnemarie. — *Maulny*, ham., com. de Laval, cant. de Montereau.

277. *Abloy*, com. de Sigy, cant. de Donnemarie.

278. *Le Petit-Sigy*, anc. châ., aujourd'hui ferme, com. de Sigy, cant. de Donnemarie.

279. *Les Essarts*, com. de Sigy, cant. de Donnemarie.

280. *Charmoy*, lieu détr., com. de Chalautre-la-Reposte, cant. de Donnemarie.

au seigneur de Beauvais pour les VI partz, les VII faisant le tout, estimé IIII^{xx} lt., taxé XIII lt. VI s. VIII d.

281. Le fief de Baby, à Jehan de Veelu, escuyer, estimé LXX lt., taxé XI lt. XIII s. IIII d.

282. Le fief de Pacy, qui fut à Jehan de Beguin et Christofle de Montigny, audict de Veelu, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

283. Le fief de Chalaustre-la-Reposte, au sieur de Beauvais susnommé, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

284. Les fiefs de La Mallemaison et La Haye-Justart, audict sieur de Beauvais, estimez XX lt., taxez LXVI s. VIII d.

285. Le fief d'Esgligny, au seigneur de La Courrouge en partye, à Mathieu de Charlemaison, escuyer, sieur dudict Esgligny..... estimé III^{c} lt., taxé L lt.

286. Le fief de Cuterelles-Parouseau estimé LXX lt., taxé XI lt. III s. IIII d.

287. Le fief du Plessis-au-Chat, à Jehan de Charlemaison, escuyer, pour une VI^{e}, les six faisant le tout, à Catherine de Seraucourt, vefve de feu Odart de Savoisy, escuyer, comme moictié dudict fief, estimé XXXVI lt., taxé VI lt.

288. Le fief de La Borde ou La Mothe-Sainct-Florentin, au sieur de La Courrouge, estimé IIII^{xx} lt., taxé XIII lt. VI s. VIII d.

289. Le fief des Bordes-de-Compigny, à Anthoine Cosle pour moictié, Loys Le Prevost, escuyer, pour moictié, estimé VI^{xx} lt., taxé XX lt.

Damoiselle Marie de Guilly et Jehan de Breau, escuyer, y sont intervenuz et [*ont*] *dict qu'il leur en appartient une* VIII^{e}, *les huict faisant le tout.*

290. Le fief de La Fosse-aux-Veaulx, estimé LXIII lt., taxé X lt. X s.

281. *Baby*, com. du cant. de Bray-sur-Seine.

282. *Passy*, ferme, com. de Passy-sur-Seine, cant. de Bray-sur-Seine.

283. *Chalautre-la-Reposte*, com. du cant. de Donnemarie.

284. *La Malmaison*, chât. détr., *La Haie-Juttard*, ferme, com. de Chalautre-la-Reposte, cant. de Donnemarie.

285. *Égligny*, chât., com. d'Égligny, cant. de Donnemarie. — Deux mots illisibles.

286. *Cutrelles*, hameau, *Parouseau*, ferme, com. de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

287. *Le Plessis-aux-Chats*, ham., com. de Dontilly, cant. de Donnemarie.

288. *La Motte-Saint-Florentin*, aujourd'hui *La Borde*, ferme, com. d'Égligny, cant. de Donnemarie.

289. *Les Bordes-de-Compigny*, com. de Compigny, cant. de Sergines (Yonne).

290. *La Fosse-aux-Veaux* (alias *Le Ronceau*), com. d'Égligny, cant. de Donnemarie.

291. Le fief de Coulombier.

N'y a rien. Il y a, après, ung fief de La Boissiere, qui est rayé.

292. Le fief de Villerceau, à Me Thomas d'Elbeine, estimé LXVIII lt., taxé XI lt. X s.

Nota que en sa declairation, il se dict sieur dudict Villerceau, Escuiry et des Forges.

293. Le fief et seigneurie de Serbonne, estimé IIc L lt., taxé XLI lt. XIII s. IIII d.

294. Le fief de Haulte-Rive, estimé IIIIxx VIII lt., taxé XV lt.

Semble y avoir d'erreur.

295. Le fief de Varennes, estimé VII xx X lt., taxé XXV lt.

296. Le fief de Petit-Boys, estimé XXX lt., taxé V lt.

297. Le fief de Gascongne, estimé LXX lt., taxé X lt. XIII s. IIII d.

Semble y avoir erreur.

298. Le fief de Dontilly, à damoiselle Geneviefve de Poisieu, estimé C lt., taxé XVI lt. XIII s. IIII d.

299. Le fief de Courtesvroulz, à ladicte de Poisieu, estimé IIIIxx IIII lt., taxé XIIII lt.

300. Le fief de Villegangnon, à Me Loys Durand, sieur de Ronceaulx, estimé XLV lt., taxé VII lt. X s.

301. Le fief de Vinneau, à damoiselle Magdalenne Chevalier, vefve de feu Me Guy Arbaleste, president en la Chambre des Comptes, estimé LXXV lt., taxé XII lt. X s.

302. Le fief de Gloise, au sieur de Florimont, estimé VIxx lt., taxé XX lt.

Nota que ledict de Florimont dict qu'il n'est de ce bailliage, ains de Melung, où il est cotté.

303. Le fief du Plessis-Henault, à François de La Rama, escuyer, estimé IIIc X lt., taxé LI lt. XIII s. IIII d.

291. *Le Colombier*, près Cutrelles, com. de Vimpelles, cant. de Donnemarie.

292. *Villeceaux*, châl., com. de Jaulnes, cant. de Bray-sur-Seine.

293. *Serbonnes*, châl., com. de Serbonnes, cant. de Sergines (Yonne).

294. *Hauterive*, hôtellerie ou moulin, probablement, com. de Villemanoche, cant. de Pont-sur-Yonne (Yonne).

295. *Varennes*, ferme, com. de Varennes, cant. de Montereau. — Voir la note de l'article 133.

296. *Petit-Bois*, fief du bailliage de Bray-sur-Seine.

297. *Gacogne*, com. de Vinneuf, cant. de Sergines (Yonne).

298. *Dontilly*, com. du cant. de Donnemarie.

299. *Courtevroust*, ham., com. de Maison-Rouge, cant. de Nangis.

300. *Villegagnon*, ferme, com. de Villegagnon, cant. de Nangis.

301. *Vigneau*, ferme, com. de Jouy-le-Châtel, cant. de Nangis.

302. *Gloise*, ferme, com. de Vaudoy, cant. de Rosoy.

303. *Le Plessis-Hainault*, ferme et ham., com. de Saint-Just, cant. de Nangis.

304. Le fief de La Basse-Court dudict Plessis, idem, estimé x lt., taxé xxxiii s. iiii d.

Nota que ces deux sont accollez.

305. Le fief des Hayes, aultrement dict Parrichon, estimé xxviii lt., taxé iiii lt. xiii s. iiii d.

306. Le fief de Revillon, en la parroisse de Voldoy, estimé xvi lt., taxé liii s. iiii d.

307. Le fief du Tilloy, assis audict Voldoy, estimé iiii^{xx} x lt., taxé xv lt.

Saisy.

308. Le fief du Buat, à Charles de Fleury, escuyer, estimé lx lt., taxé x lt.

309. Le fief des Courtz, assis à Fretoy, estimé xxv lt., taxé iiii lt. iii s. iiii d.

310. Le fief de Chevry, à Voldoy, à Edme de Chevry, escuyer, sieur dudict lieu, estimé cxii lt., taxé xviii lt. xiii s. iiii d.

311. Le fief de Champotran, à Christofle de Pratuns, escuyer, Claude de Pratuns, escuyer, pour une quatriesme.

N'y a rien.

312. Le fief de La Borde-Ravenel, à Fierabras de Sainct-Phalle, escuyer, pour ung tiers, damoiselle Claude de Sainct-Phalle pour les deux aultres tiers.

304. *La Basse-Cour du Plessis-Hainault*, com. de Saint-Just, cant. de Nangis.
305. *Les Haies-Périchon*, ham., com. de Nangis.
306. *Révillon*, com. de Vaudoy, cant. de Rosoy.
307. *Le Tilloy*, com. de Vaudoy, cant. de Rosoy.
308. *Le Buat*, ferme, com. de Bannost, cant. de Nangis.
309. *Le Cours*, ham , com. de Frétoy, cant. de Nangis.
310. *Chevry*, ferme, com. de Vaudoy, cant. de Rosoy.
311. *Champotran*, chât., com. de Vaudoy, cant. de Rosoy.
312. *La Borde-Ravenel*, com. d'Everly, cant. de Bray-sur-Seine. — Manquent l'estimation et la taxe.

APPENDICE

A la note de l'article 32 : Charles de Saint-Phalle, écuyer, seigneur de La Haute-Maison et Fierabras de Saint-Phalle, son frère puiné, se partagèrent les biens qui leur étaient échus par la mort de Loup de Saint-Phalle, écuyer, seigneur de La Haute-Maison, leur père, et par la donation que leur fit Léonard de Saint-Phalle, en son vivant, écuyer, seigneur de Chalmaison. Charles de Saint-Phalle reçut, en vertu de son droit d'aînesse, la seigneurie de La Haute-Maison, la moitié du fief et de la haute justice de Saint-Loup et le tiers de Chalmaison ; Fierabras de Saint-Phalle obtint le fief de La Bretèche. Ce partage eut lieu avant mars 1586 (Bibl. nat., *Nouveau d'Hozier*, vol. 264, n° 6046).

A la note de l'article 60 : Le vocable de ce fief laisse entendre qu'il fut constitué en faveur de l'un des de Lenharé, prénommé Jean, peut être pour Jean de Lenharé, seigneur de Monceaux-lès-Provins, en 1497 (Arch. nat., S. 5166, liasse 40, n° 3).

A la note de l'article 96 : Par lettres patentes données à Paris, le 18 février 1550, Pierre de Culant, écuyer, seigneur de Beauchery, Chantaloup, Chalmaison, Tachy, La Cour-de Couture, Bernay-en-Brie, La Maison-Rouge et Richebourg, obtient l'autorisation de faire constituer un papier terrier de ses possessions pour connaître les tenanciers qui se soustraient au payement des cens et rentes qui lui sont dûs (Arch. part. du chât. de Chalmaison).

A la note de l'article 185 : Dans le *Registre des Contrats de Baisela* (1566-1569), à la date du 30 mai 1566, un acte mentionne « noble damoiselle Magdaleine de La Personne, vefve de feu Jehan du Pont, escuier, demourant à Bois-le-Conte, paroisse de Joy-le-Chastel,... ayant la garde noble des enfans mineurs dans dudict deffunct et d'elle » (Arch. de Me Housset, notaire à Provins).

A la note de l'article 211 : Le fief de *La Tour*, assis à Chalmaison, tenant d'une part à la Grand'rue du village et d'autre part au cimetière, prit successivement les noms de *Chantaloue* (1519), (Arch. nat., P. 165 [1], n° 1693), *La Tour-Carrée* (1586, 1628 et 1662), (Arch. part. du chât. de Chalmaison), *La Tour-de-Bernay* (1620, 1662), (*Ibid.*).

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Les mots qui commencent par LA, LE *ou* LES *doivent être cherchés à la lettre* L. — *Les numéros renvoient aux articles du rôle, sauf indication contraire.*

A

Albeine. — *Voir* Elbène.
Alleaume (Nicolas), 44, 107.
Allegrain (Octavien), 260.
Ambly (Philippe d'), 5, 195-197.
Ancienville (Loup d'), 166.
Angenost (Jean), 68.
Antoine de N..., 188.
Arbaleste (Guy), 301.
Arcis (Claude d'), 178.
Arcis (Louise d'), 178.
Arcis (Philippe d'), 178.
Aubespin (Jeanne d'), 68.

B

Baillet (François), 11.
Bazin (Simone), 57, 77.
Béguin (Jean de), 282.
Béranjon (Nicolas), 64
Bernier (Jules-César de), 202.
Blois (Nicolas de), 12, 88.
Boissy (Les enfants de Jacques), 116.
Bombon (Les sieur et dame de), 61.
Bonneval (Loth de), 29.
Boudreville (Christophe de), 198.
Bréau (Jean de), 289.
Bresne (Pierre de), 201.
Brichanteau (Antoine de), 268, 269, 280, 283, 284.
Brichanteau (Jean de), 280.
Brilhac (Jacques de), 257.
Brinon (Jeanne de), 28.
Brunfay (André de), 239.
Brunfay (Jacques de), 233-235, 237, 239, 285, 288.
Brunfay (N... de), 240.
Bureau (La veuve Claude), 1.

C

Cailly (Adam de), 251.
Cailly (Aignan), 251.
Cailly (Aignan), fils du précédent, 251.
Cailly (Isabelle), 251.
Camprémy (Louis de), 153.
Canery (Jean de), 147.
Canet (Claude), 68.
Carnavalet (Charles de), 271, 272.
Carnavalet (La dame de), 270.
Caulx (Edme de), 159.
Cerisy (Jacques de N..., sieur de), 42.
Certeau (Antoinette), 126.
Challemaison (Jean de), 75, 116, 287.
Challemaison (Mathieu de), 145, 285.
Champagne (Louis de), 203.
Champagne (Robert de), 19.
Chantaloë (Bonaventure de), 84.
Chastel (Charles de), 264.
Chevalier (Madeleine), 301.
Chevry (Edme), 310.
Clément (Victor), 136, 137.

Corbier (Claude du), 157, 158.
Corcessin (Les enfants d'Etienne), 67.
Coressin. — *Voir* Corcessin.
Cosle (Antoine), 289.
Courchamp (Jean-Guillemin de), 54.
Crenan (Charles de), 213.
Culant (Pierre de), page 53.

D

Dargy (La dame), 122.
Dauvet (Etienne), 56.
Dauvet (Jacqueline), 28.
Dauvet (Jean), 56.
Dauvet (Pierre), 51, 193.
Dauvet (Robert), 56.
Dauvet (Robert), fils du précédent, 56.
Drouart (La veuve Pierre), 67.
Du Faur (Jean), 93.
Dugué (Jean), 65.

E

Elbène (Thomas d'), 5, 10, 292.

F

Farel (Marie), 247, 248.
Fay (Claude du), 36.
Fernay (La veuve et les héritiers de François de), 70.
Fleurigny (Louis de), 273.
Fleury (Charles de), 308.
Fleury (Marie de), 42.
Florimont (Le sieur de), 302.
Fossés (François de), 28.
Frétel (Louis), 62.
Frétel (Louis de), 242.
Frétel (Odart de), 164.
Froment (Péronne), 68.

G

Gibert (François), 61.
Gervais (Michel), 110.
Gondy (Albert de), 231.
Graillet (Jacques), 1.
Graillet (Jeanne), 1.
Graillet (Marguerite), 1.
Gruelle (Françoise), 44, 107.
Guarin (Nicolas), 10.
Guibert (François), 61.
Guillard (Marie), 133.
Guilly (Marie de), 289.
Guyot (François), 155.
Guyot (Nicole), 68.

H

Harlay (Robert de), 49, 54, 160, 161, 191, 192.
Hémard (Cécile), 11.
Hennequin (Antoine), 52, 212.

I

Iverny (La demoiselle d'), 95

J

Jacquot (Roger), 30
Janvier (Gérard), 67.
Jean..., 174.
Jossier (Charles de), 145.

L

La Baume (Jean de), 167.
Lachy (Claude), 91.
La Marque (Antoine), 175.
La Noue (François de), 27.
La Noue (Simon de), 71.
La Personne (Madeleine), page 53.
La Rama (Jeanne de), 186.
La Rama (Françoise de), 303, 304.
Laromie (Jean de), 48, 63.
Laudin (Claude), 91.
La Vallée (Jeanne de), 28.
La Vallée-Fossés (Gabriel de), 28.
La Vallée (Gabriel de), 28, 38.
La Veuhe (Jacques de), 54, 55.
Legoux (Christophe), 40.
Legoux (Claude), 216.
Legoux (N. sieur de Lourps), 94, 215-217.
Lenharé (Anne de), 201.
Lenharé (Jean de), 53.
Lenharé (Jean de), 60.
Le Prévost (Louis), 289.
Leroy (Gabriel), 43, 181.
Leroy (Jean), 68.
Leurigny (Louis de), 266.
Lhuillier (Jean), 251.
Lions (Charles des), 204.
Lions (Louis des), 204.
Lions (Nicolas des), 27, 204.
L'Isle (Louis de), 154.
Longueau (Jean de), 41, 165.
Longuejoue (Françoise de), 54.
Louviers (François de), 267.
Louviers (Michel de), 118.
Lozanne (François de), 108.
Luré (Marie de), 27, 220-225, 232.
Luré (René de), 28.

M

Madeil (Alain de), 270.
Madeuil, voir Madeil.
Magny (Jacqueline de), 204.
Maillart (Gilles de), 243.
Malortie (Nicole de), 28.
Malortie (N... de), 28.
Mantrasse (Philippe de), 203.
Marchant (Les héritiers de Jean), 69, 126.
Marchey (Tristan de), 157, 158.
Marins (François des), 197.
Mauconvent (Le sieur de), 110.
Maunois (Jean de), 107, 20, 44.
Mauperthuis (Le sieur de), 13, 47, 73, 74, 115, 138, 142, 143, 150, 252.
Mauperthuis (La demoiselle de), 45.
Meaux (Claude de), 119.
Melun (Antoine de), 172.
Merdon (Nicolas de), 145.
Montberon (Jean de), 23.
Montigny (Christophe de), 282.
Moulin (Jacques du), 116.
Mousseaux (Guy de), 236.

N

Nesle (André), 66.
Neufvy (Louis de), 198.
Nicolay (Renée), 52, 250.
Noyen (Marguerite de), 175.
Noyen (Tristan de), 272.

P

Parc (Claude du), 42.
Pastey (Bénigne), 83.
Patras (Antoine), 1.
Patras (Hector de), 2.
Patras (Le sieur de), 2, 10.
Perdrier (Guillaume), 129.
Prez (Claude des), 61.
Pithou (Pierre), 84, 85.
Poisieux (Geneviève de), 257, 298, 299.
Poisieux (Gaspard de), 36.
Poisson (Denis), 67.
Ponce (Louis de), 62.
Pont (Jean du), page 53.
Possot (Robert), 16.
Pougeoise (Claude), 21.
Pratuns (Christophe de), 311.
Pratuns (Claude de), 311.
Privé (Jeanne), 9, 20.
Privé (Les héritiers Sébastien), 107.

Q

Quesnay (Jacques du), 133.
Quesnay (Jacques du), fils du précédent.
Quesnay (Nicolas), 133.

R

Renty (Jean de), 12.
Retel (Les héritiers Jean), 9, 20.
Ricart (Robert de), 185.
Robert (Charles), 58.
Rommenelles (Philippe de), 8.
Roux (Jean du), 152, 276-279.
Roux (Nicolas du), 29, 76, 211, 218.
Roux (Philippe du), 219
Roux (Robert du), 59, 79-82, 86.

S

Sablonnière (Jean de), 23, 106.
Saint-Blaise (Hector de), 109.
Saint-Coing (Jean de), 228.
Saint-Périer (Jacques de), 13.
Saint-Phalle (Charles de), 29, 32, page 53.
Saint-Phalle (Claude de, épouse de Loth de Bonneval), 29, 32, 35.
Saint-Phalle (Claude), 254, 312.
Saint-Phalle (Fierabras de), 312, page 53.
Saint-Phalle (Léonard de), 29, page 53.
Saint-Phalle (Loup de), page 53.
Saint-Quentin (Jean de), 17.
Saint-Sauveur (Le prieur de), 181.
Sapincourt (André de), 190.
Sapincourt (Louis de), 190.
Savoisy (Odart de), 287.
Séraucourt (Catherine de), 287.
Soisy (Edme de), 117.
Soly (Charles de), 25.
Soly (Dreux de), 18, 24-27, 92.
Spifame (Madeleine), 93, 209.
Stuart (Paul de), 102, 104, 204.

T

Tillet (Hélie du), 206-210.
Tricost (La veuve Nicole), 71.
Troussillon (Claude), 71.
Torcy (Claude de), 17.
Tournebeuf (Charles de), 31.

V

Vallans (Jean de), 199, 200.
Vauhardy (Jean de), 8, 15, 69.
Veelu (Jean de), 281, 282.
Venderets (Claude de), 130.
Verdelot (Mathieu de), 3, 4.
Verdelot (Tristan de), 241.
Vieilz-Maisons. — *Voir* Vieux-Maisons.
Vieux-Chastel (Marie de), 28.

Vieux-Maisons (Antoine de), 43, 99.
Vignancourt (Joachim de), 46, 144, 145, 151.
Vigneaux (Le sieur ou la dame des), 61.
Villegagnon (Louis-Durand de), 300.
Villiers (Abel de), 181
Viole (Hippolyte), 251.

Y

Yver (Denis), 9.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

Ablenay. — *Voir* Blunay, 25.
Abloy, c. de Sigy, 277.
Arbost, c. de Villiers-St-Georges, 14.
Ardillières-de-Poissy-d'Avon, 265.
Augerre. — *Voir* Augers.
Augers, c., 191.
Aulnoy-lès-Provins. — *Voir* Courchamp.
Avigny, c. de Mousseaux-lès-Bray, 174.

B

Baby, c. 281.
Bachy, c. de Serbonnes (Yonne), 163.
Bailly, c. de Courcelles, 128.
Balloué. — *Voir* Balloy.
Balloy, c., 145, 151.
Bannost, c., 308.
Barbé-sur-Yonne. — *Voir* Barbey.
Barbey, c., 256.
Barbuise, c. (Aube), 205.
Bazoches-lès-Bray, c., 71. 100.
Beauchery, c., 17, 79-82, 85, 86, 199, page 53.
Beauguichet, c. de Rampillon, 269.
Beaulieu. — *Voir* Merlitique.
Beaulieu, c. La Chapelle-St-Sulpice, 239.
Beaumont. — *Voir* La Mardelle.
Bécherelet-Bécherelles, c. de Sognolles, 155.
Beton-Bazoches, c. 53, 240, 242.
Blocqueaux, c. de Jutigny, 213.
Blunay, c. de Melz-sur-Seine, 25.
Boisdon, c., 190.
Bois-le-Comte, c. de Jouy-le-Châtel, 185. page 53.
Bonsac, c. de Saint-Martin-Chennetron, 69.
Boron. — *Voir* Le Borron, 229.
Boucher, 137.
Bourbiton, c. d'Égligny, 149.
Bouy, c. de Chalautre-la-Petite, 164, 242.
Brasseaux, c. de Villiers-St-Georges, 16.
Bray-sur-Seine, c., 161.
Briotte, c. de Villenauxe-la-Petite, 262.
Brisolles, c. de Mousseaux-lès-Bray, 166.
Brossillon, c. de Pailly (Yonne), 170.
Broy, c. des Ormes, 99.

C

Cannes, c., 118, 121.
Cerneux, c. 135, 191, 201.
Chalautre-la-Grande, c., 75.
Chalautre-la-Petite, c., 90, 164, 202, 242.
Chalautre-la-Reposte, c., 147, 280, 283.
Chalmaison, c., 29, 34, 76, 211, 216, 218, 219, p. 53.
Champcenest, c., 52, 249, 250.
Champ-Chennetron, c. de Saint-Martin-Chennetron, 61.
Champ-Chasnetron. — *Voir* Champ-Chennetron.
Champfay, c. de Villiers-St-Georges, 9.
Champlost, c. d'Hermé, 223.
Champotran, c. de Vaudoy, 311.
Champrond, c. de Montpothier (Aube), 21.
Champrond, c. de Vinneuf (Yonne), 136.
Champront-le-Mesnil. — *Voir* Champrond.
Chanautoy, 158.
Chantaloue, c. de Chalmaison, page 53.
Chantaloup, c. de Beauchery, 79, p. 53.
Chanteclair, c. de Vimpelles, 43.
Charmesseaux, c. de Bazoches-les-Bray, 71.
Charmesseaux, c. de Villiers-St-Georges, 57.

Charmoy, c. de Chalautre-la-Reposte, 280.
Chasnetron. — *Voir* Chennetron.
Châteaubleau, c., 238.
Châtenay-sur-Seine, c., 153, 154.
Chaumont, c. (Yonne), 172.
Chennetron, c. de Saint-Martin-Chennetron, 61.
Chenoise, c., 106, 108, 110, 231.
Claude de [ ] (Le fief de), c. du Mériot (Aube), 92.
Cheverières. — *Voir* Chevrière.
Chevrière, c. de Cerneux, 201.
Chevry, c. de Vaudoy, 310.
Cocherel. — *Voir* Le Petit-Mitoy.
Colombel, c. de Sourdun, 6.
Compigny, c. (Yonne), 289.
Corberon, c. de Vieux-Champagne, 225, 226.
Courbetain, c. de Courchamp, 113.
Courcelles, c., 72, 128.
Courcelles, c. de Jouy-le-Châtel, 187.
Courchamp, c., 54, 55, 58, 243-246.
Courlon, c. (Yonne), 144, 169.
Courtacon, c., 52, 250.
Courtevroust, c. de Maison-Rouge, 232, 257, 299.
Courtiat, c. de Courtaçon, 250.
Courtioux, c. de La Saulsotte (Aube), 11.
Courton, c. de Saint-Loup-de-Naud, 35.
Couture, c. des Ormes, 160.
Cucharmoy, c. 26, 220, 229.
Cutrelles, c. de Vimpelles, 95
Cutrelles-Parouseau, c. de Vimpelles, 286.

D

Daoust, c. de Voulton, 88.
Dontilly, c., 257, 287, 298.
Douze muids de blé et Quinze livres de rente (Le fief de), à Provins, 251.

E

Écurie, c. de Villegruis, 5, 60.
Edme-Yver (Le fief de), c. de Sancy-lès-Provins, 63.
Edmée-Barbin (Le fief), 124.
Égligny, c., 131, 140, 148, 154, 285, 288, 290.
Escuiry. — *Voir* Écurie.
Éverly, c., 28, 38, 312.

F

Flaix, c. de Villiers-St-Georges, 62.
Fontaine-Geoffroy, c. de Montigny-Lencoup, 263.
Fontainiot. — *Voir* Fontaine-Yot.
Fontaine-Yot, c. de Courchamp, 243.
Forges, c., 37.
Foy-Guyon, 103.
Frétel (Le fief de), c. de Sancy-lès-Provins, 50.
Frétoy, c., 309.

G

Gacogne, c. de Vinneuf (Yonne), 297.
Gangnaige, c. de Villegruis, 197.
Gilly, c. de Courcelles, 72.
Gimbrois, c. de Voulton, 1.
Gloise, c. de Vaudoy, 302.
Goix. — *Voir* Gouaix.
Gomer. — *Voir* Gommé.
Gommé, c. de Beton-Bazoches, 52.
Gouaix, c., 105, 200, 206, 207.
Gratteloup, c. de Chalmaison, 29, 219.
Gravon, c., 45, 150.
Grisy-St-Prais. — *Voir* Grisy-sur-Seine.
Grisy-sur-Seine, c., 270, 275.
Guillaume (Le fief Messire). — *Voir* Le Plessis-St-Jean.
Gurcy-le-Châtel, c., 268.
Guyot (Le fief), 123.

H

Harle, c. de Villiers-St-Georges, 20.
Hault-Champ. — *Voir* Les Hauts-Champs.
Hauterive, c. de Villemanoche (Yonne), 294.
Hermé, c., 93, 208-210, 223.

J

Jaulnes, c., 157, 292.
Jaillac, c. du Mériot (Aube), 18, 24.
Jaillart. — *Voir* Jaillac.
Jean de Chevry (Le fief). — *Voir* Vimbré.
Jean de Lenharé (Le fief de), c. de Villegruis, 60.
Jouy-le-Châtel, c., 44, 182-185, 187, 189, 301, page 53.
Jutigny, c., 104, 213, 214.

L

La Barre, c. de Gouaix, 105.
La Basse-Cour-du-Plessis-Hainaut, c. de Saint-Just, 304.
La Boissière-Heurtebise, c. de Vimpelles, 141.
La Borde-Baillet, c. d'Hermé, 210.

La Borde-d'Arcy, c. de Balloy, 151.
La Borde-de-Noyen, c. de Noyen-sur-Seine, 40.
La Borde-Ravenel, c. d'Éverly, 312.
La Boulloye, c. Rampillon (?), 196.
La Bourbetière, c. de Sigy, 132.
La Bretèche, c. de Courchamp, 55.
La Bretèche-du-Boisdon, c. de Boisdon, 190.
La Brisolle. — *Voir* Brisolles, 166.
La Brosse, c. de Jutigny, 213.
La Bruyère, c. de Saint-Just, 186.
La Bruyère, c. de Sigy, 134.
La Butte, c. de Jouy-le-Châtel, 44.
La Cave-de-l'Étang, c. de Villuis, 267.
La Censive-d'Orbyz. — *Voir* Orbies, 184.
La Chapelle-St-Sulpice, c., 239.
La Charmoye, c. de Jouy-le-Châtel, 182.
La Commune-aux-Demoiselles, c. des Écrennes, 129.
La Corre, c. de Saint-Hilliers, 247.
La Cour, c. des Ormes-sur-Voulzie, 96, page 53.
La Cour-de-La-Saulsotte, c. La Saulsotte (Aube), 83.
La Cour-de-Savigny, c. de Saint-Hilliers, 248.
La Courrouge, c. de Vieux-Champagne, 233.
La Falaize. — *Voir* La Falloise.
La Falloise, c. de Maison-Rouge, 234.
La Fontaine, c. de Beauchery, 80.
La Forêt, près Montereau, 118.
La Forêt-de-Villuis, c. de Villuis, 126.
La Forge, c. de Léchelle, 10.
La Fosse-aux-Veaux, c. d'Égligny, 290.
La Gastine, en la forêt de Jouy, 107.
La Gode, c. de Bazoches-lès-Bray, 100.
La Granchotte, c. d'Hermé, 209.
La Grande-Paroisse, c. 127.
La Grand'Maison-de-Chantaloë. — *Voir* La Grange-de-Villegruis, 84.
La Grange-Creicherel, 258.
La Grange-de-Villegruis, c. de Villegruis, 84.
La Grange-St-Marcel, c. de Pierrelez, 78.
La Haie-Juttard, c. de Chalautre-la-Reposte, 284
La Haie-le-Comte, c. de Montigny-le-Guesdier, 266.
La Hamardière, 227.
La Haute-Maison, c. de Saint-Loup-de-Naud, 32, page 53.
La Haute-Maison, c. de Serbonnes, 163.
La Haute-Maison-du-Chasnoy. — *Voir* Le Chânoy, 68.
Laître, c. de Sancy-lès-Provins, 48
Laître, c. de Vaudoy, 188.
Laître, c. de Villiers-St-Georges, 73.
La Maison-Rouge, c. de Cerneux, 194.
La Malmaison, c. de Chalautre-la-Reposte, 284.
La Malmaison, c. de Léchelle, 242.
La Mardelle, c. de Courtacon, 66.
La Mardelle, c. de Sancy, 49.
La Masure, c. de La Saulsotte (Aube), 11.
La Masure de Chanteloup, c. de Beauchery, 85.
La Masure-lez-Courtioust. — *Voir* La Masure, 11.
La Mothe-Belin. — *Voir* Corberon, 226.
La Mothe-de-Gravon, c. de Gravon, 47.
La Mothe-de-Gurcy, c. de Gurcy-le-Châtel, 268.
La Mothe-de-Villiers, c. de Villuis, 41.
La Mothe-d'Ormeaux, c. d'Ormeaux, 241.
La Mothe-Marpigny. — *Voir* Les Vignaux.
La Mothe-Mortery, c. de Passy-sur-Seine, 139.
La Mothe-St-Florentin, c. d'Égligny, 288.
La Motte-Bonnot, c. d'Hermé, 210.
La Motte-d'Aulnoy, c. de Courchamp, 244.
La Motte-Villiers, c. de Villiers-sur-Seine, 159.
Landoy, c. de Maison-Rouge, 242.
La Queue-aux-Bois, c. de Villegruis, 195.
Le Saulsotte, c. (Aube), 11, 12, 70, 83.
La Tombe, c., 116.
La Tour-aux-Maréchaux, c. de Chalmaison, 76.
La Tour-Carrée, c. de Chalmaison, page 53.
La Tour-d'Averly. — *Voir* La Tour-d'Everly.
La Tour-de-Beauchery, c. de Beauchery, 17.
La Tour-de-Bernay, c. de Chalmaison, page 53.
La Tour-de-Chalautre-la-Grande, c. de Chalautre-la-Grande, 75.
La Tour-de-Chalmaison, c. de Chalmaison, 211, page 53.
La Tour-de-Léchelle, c. de Léchelle, 203
La Tour-de-Maurouart. — *Voir* La Tour-de-Beauchery, 17.
La Tour-d'Everly, c. d'Éverly, 28.
La Tour-Mentrasse. — *Voir* La Tour-de-Léchelle, 203.
Laval, c., 276.
La Vicomté, c. de Léchelle, 242.
La Vieille-Cour, c. de Courcelles, 117.
La Vieille-Cour, c. de Salins, 255.
La Voûte, c. de Montigny-Lencoup, 139.

Le Bec, c. de Courlon, 169.
Le Bois-de-Janvier, c. de Gouaix, 200.
Le Bois-des-Arres, c. de Vinneuf, 143.
Le Bois-du-Faux, c. de Beauchery, 81.
Le Borron, c. de Cucharmoy, 229.
Le Boschet-de-Palée, c. de Beauchery, 199.
Le Boschet-de-Sourdun, c. de Sourdun, 67.
Le Bourg, c. de Montereau, 133.
Le Boys-de-Janveris. — *Voir* Le Bois-de-Janvier.
Le Brusloy, c. de Courchamp, 245.
Le Buat, c. de Bannost, 308.
Le Carrouge, c. de Savins, 30.
Le Cens-Bèze, c. de Sourdun, 101.
Le Cens-de-Colombel. — *Voir* Colombel.
Le Chânoy, c. de Saint-Brice, 68.
Le Chasnoy, c. de Cerneux, 135.
Le Châtel, c. de Vieux-Champagne, 236.
Léchelle, c., 4, 10, 19, 203, 242.
Le Chêne, c. de Noyen, 162.
Le Chêne-Ferré, c. de Vieux-Champagne, 228.
Le Chêne-Rond, 122.
Le Chesnoy. — *Voir* Le Fort, 214.
Le Clos-des-Bordes, c. de Chenoise, 110.
Le Colombier, c. de Vimpelles, 291.
Le Coudroy-Bèze, c. de Sourdun, 101.
Le Cours, c. de Frétoy, 309.
Le Fort, c. de Jutigny, 214.
Le Grand-Boissy, c. de Chenoise, 108.
Le Grand-Mitoy, c. de Maison-Rouge, 224.
Le Grand-Vauregnier, c. de Serbonnes, 177.
Le Grand-Vaurelié. — *Voir* Le Grand-Vauregnier.
Le Gros-Châtaignier, c. de Saint-Hilliers, 85.
Le Houssay, c. de Voulton, 89.
Le Jardin, c. de Saint-Loup-de-Naud, 35.
Le Jariel, c. de Rupéreux, 1.
Le Luat, c de Vaudoy, 46.
Le Mériot, c. (Aube), 18, 24, 87, 92.
Le Mesnil, c. de Villiers-St-Georges, 15.
Le Moulin-d'Ocle, c. des Ormes, 212.
L'Epauche, c. de Villiers-St-Georges, 13.
Le Petit-Bois, 296.
Le Petit-Changy, c. d'Égligny, 131.
Le Petit-Jaillac, c. du Mériot (Aube), 18, 92.
Le Petit-Jaillart — *Voir* Le Petit-Jaillac.
Le Petit-Malley, 158.
Le Petit-Mitoy, c. de Maison-Rouge, 221.
Le Petit-Sigy, c. de Sigy, 278.
Le Plessis, c. de Gravon, 150.
Le Plessis-aux-Brébans. — *Voir* Le Plessis-aux-Tournelles.
Le Plessis-aux-Chats, c. de Dontilly, 287.
Le Plessis-aux-Maréchaux, c. de Chalmaison, 34, 216.
Le Plessis-aux-Tournelles, c. de Cucharmoy, 220.
Le Plessis-du-Mée, c. du Plessis-du-Mée (Yonne), 42.
Le Plessis-du-Mée, c. (Yonne), 42.
Le Plessis-Hainaut, c. de Saint-Just, 303.
Le Plessis-Pampelune, c. de Voulton, 7.
Le Plessis-St-Jean, c. (Yonne), 171, 264.
L'Érable. — *Voir* Orbies, 184.
Le Ronceau. — *Voir* La Fosse-aux-Veaux, 290.
Les Appentilz. — *Voir* Les Appentis.
Les Appentis, c. de La Grande-Paroisse, 127.
Les Auvergnats, c. de Cerneux, 135.
Les Barres, c. de Bray, 161.
Les Barres, c. de Serbonnes, 142.
Les Basses-Maisières. — *Voir* Les Petites-Mézières.
Les Bordes, c. de Montpothier (Aube), 59.
Les Bordes-de-Combles, c. de Chenoise, 106.
Les Bordes-de-Compigny, c. de Compigny (Yonne), 289.
Les Bordes-Messire-Simon, c. de Jouy-le-Châtel, 189.
Les Bretèches-de-Cucharmoy, c. de Cucharmoy, 26.
Les Briottes. — *Voir* Briotte, 262.
Les Caves, c. du Mériot (Aube), 18, 92.
Les Châtaigniers, c. de Montceaux-lès-Provins, 64, 65.
Les Cinq-Quartiers-de-Villenavotte, c. de Vimpelles, 152.
Les Communes-aux-Damoiselles. — *Voir* La Commune-aux-Demoiselles.
Les Cours. — *Voir* Le Cours.
Les Écrennes, c., 129.
Les Essarts, c. de Sigy, 279.
Les Flèches, c. de Chalmaison, 76
Les Fossés-Rapillard, c. de Villiers-St-Georges, 115.
Les Godards, c. de Chalautre-la-Petite, 90.
Les Grands-et-Petits-Murs-de-Cannes, c. de Cannes, 121.
Les Granges, c. de Villiers-St-Georges, 252.
Les Haies-Périchon, c. de Nangis, 305.
Les Hautes-Mézières, c. de Saint-Hilliers, 31, 112.
Les Hauts-Champs, c. de Grisy-sur-Seine, 275.

Les Hoirs-Marchant, 253.
Les Iles, c. de Noyen-sur-Seine, 39, 173.
Les Maisons-Rouges, c. de Maison-Rouge (?), 114.
Les Marets, c., 51, 56.
Les Murs de Cannes. — *Voir* Les Grands et Petits-Murs-de-Cannes.
Les Ormes-sur-Voulzie, c., 96, 99, 212.
Les Osches-de-Savins, c. de Gravon, 45.
Les Paillards, 98.
Les Petites-Mézières, c. de Saint-Hilliers, 111.
Les Queues, c. de Beauchery, 86.
Les Rivières, c. de Villiers-sur-Seine, 274.
Les Salles-d'Averly. — *Voir* Les Salles-d'Éverly.
Les Salles-de-Resson, c. de La Saulsotte (Aube), 70.
Les Salles-d'Éverly, c. d'Éverly, 38.
Les Terres de-Paris, c. de Plessis-St-Jean, 171.
Les Vignaux, c. de Barbuise (Aube), 205.
L'Etang-Préverard, c. de Beauchery, 82
Ligne, c. de Courtacon, 52.
L'Ilotte, c. de Gravon, 45.
L'Infernat, c. de Montereau, 119.
Lizines, c., 109.
L'Osche-d'Aulnoy, c. de Courchamp, 58.
Lourps, c., 94, 215.
Luardon, c. de Villiers-St-Georges, 77.
Lugrand, c. de Saint-Brice, 68.
Luisetaines, c., 149.
Lunay, c. de Léchelle, 19.

M

Marlottes, 176.
Maillart, c. de Léchelle, 19.
Maison-Rouge, c. 114, 221, 224, 232, 234, 257, 299.
Malesatte, 120.
Marcilly, c. de Rupéreux, 2, 56.
Marolles-sur-Seine, 36, 259.
Maulny, c. de Laval, 276.
Mauprinsson, 137.
Méchanvent, c. de Jouy-le-Châtel, 185.
Meel. — *Voir* Melz-sur-Seine.
Melz-sur-Seine, c. 25, 27, 204.
Merlitique, c. d'Égligny, 148.
Messire Renaud-de-Verdelot (Le fief de), c. de Villiers-Saint-Georges, 33.
Michel de Castres... (Le fief de), c. de Serbonnes, 178.
Mirelicliquet. — *Voir* Merlitique.
Miry, c. de Montpothier (Aube), 21, 272.
Mitoy, c. des Ormes, 99.
Monceau, c. de Villuis, 165.
Monglas, c. de Cerneux, 191.
Montainville, c. (Seine-et-Oise), 28.
Montbron, c. de Sourdun, 23.
Montceaux-les-Provins, c., 64, 65.
Montereau-fault-Yonne, c., 37, 119.
Montigny-le-Guesdier, c., 175, 266.
Montigny-Lencoup, c., 140, 165, 267.
Montmitel, c. de Melz-sur-Seine, 27.
Montléon, c. de Mousseaux-les-Bray, 179.
Montpothier, c. (Aube), 21, 59, 272.
Montramé, c. de Gouaix, 207.
Motteux, c. de Marolles-sur-Seine, 259.
Mousseaux, c. de Mousseaux-lès-Bray, 174.
Mousseaux-lès-Bray, c., 174, 179.

N

Neuvry, c. de Jaulnes, 157.
Noyen, c. de Noyen-sur-Seine, 271.
Noyen-sur-Seine, c., 39, 40, 173, 271, 162.

O

Orbies, c. de Jouy-le-Châtel, 184.
Ormeaux, c., 241.
Orvilliers, c. de Montigny-Lencoup, 56.

P

Pailly, c. (Yonne), 167, 170.
Pampelune. — *Voir* Le Plessis-Pampelune.
Pareaulx. — *Voir* Paroy.
Paroy, c., 94, 216.
Passy-sur-Seine, c., 139, 282.
Payen. — *Voir* Pailly.
Pesloue, c. de Courlon, 141.
Pezart, 97.
Philibert de Neufvys et Renaud de La Cave (Le fief de), c. de Villiers-St-Georges, 8.
Pierre-Lenfant (Le fief de), c. de Villiers-St-Georges, 22.
Pierrelez, c., 78.
Pont-Benoist, 217.
Pont-Malay, 158.

Q

Quentin-le-Bouteiller, c. de Léchelle, 4.

R

Rampillon, c., 196, 269

Revillon, c. de Vaudoy, 306
Rupéreux, c., 1, 2, 193.

S

Saint-Brice, c., 68.
Sainte-Escobille, c. (Seine-et-Oise), 28
Saint-Hilliers, c., 31, 85, 111, 112, 240, 247, 248.
Saint-Just, c., 186, 303, 304.
Saint-Loup-de-Naud, c., 32, 35.
Saint-Martin-Chennetron, c., 61, 69.
Saint-Martin-de-Chasnetron. — *Voir* Bonsac, 69.
Saint-Martin-des-Champs, c. de Voulton, 91.
Saint-Praise. — *Voir* Saint-Presle.
Saint-Presle, c. de Chalautre-la-Reposte, 147.
Salins, c., 146, 251, 254.
Sancy-lès-Provins, c., 48, 49, 50, 56, 63, 74, 192.
Savins, c., 30, 102.
Savigny, c. de Sancy-lès-Provins, 56.
Segrain, c. de Vieux-Champagne, 235.
Serbonnes, c. (Yonne), 142, 163, 177, 178, 180, 293.
Servolles, c. d'Hermé, 208.
Sigy, c., 132, 134, 276-279.
Sochoy, c. de Courchamp, 246.
Sourdun, c., 6, 23, 67, 90, 101.
Sognolles, c., 155, 198.
Sourdun, c., 6, 23, 67, 101.

T

Tachy, c. de Chalmaison, 218, page 53.
Thiou, c. de Vieux-Champagne, 237.
Tourvoie-lès-Sourdun, *Voir* Montbron.
Thomas-de-Mormant (Le fief de), 125.

V

Valence, c., 260.
Varannis. — *Voir* Varennes.
Varennes, c., 133, 295.
Vaudoy, c., 46, 188, 302, 306. 307, 310, 311.
Vaujour, c. de Saint-Martin-Chennetron, 69.
Vaulx-Soutain, 261.
Vauregnier, c. de Serbonnes (Yonne), 180.
Vaurelié. — *Voir* Vauregnier.
Vauroux, 134.
Vauzelles, 138.
Vigneau, c. de Jouy-le-Châtel, 301.
Vieux-Champagne, c., 225, 226, 228, 233, 235, 236.
Vieux-Château, c. de Montigny-Lencoup, 168.
Vieux-Fourny, 230.
Vieux-Villars, c. de Beton-Bazoches, 240.
Villars, c. de Saint-Hilliers, 240.
Villars-sous-Faujus, 240.
Villebéon, c. de Villiers-St-Georges, 14.
Villeceaux, c. de Jaulnes, 292.
Ville-Chastel. — *Voir* Vieux-Château.
Villefolet, c. de Villiers-St-Georges, 74.
Villefolette, Villefolot. — *Voir* Villefolet.
Villegagnon, c., 300.
Villegruis, c., 5, 60, 84, 195, 197.
Villemanoche, c., 294.
Villemer, 162.
Villenauxe-la-Petite, c., 262.
Villeneuve-la-Cornue. — *Voir* Salins.
Villerceau. — Voir Villeceaux.
Villiers, c. de Salins, 146.
Villiers-St-Georges, c., 3, 8, 9, 13-16, 20, 22, 33, 57, 62, 73, 74, 77, 115, 252.
Villiers-sur-Seine, c., 159, 273, 274.
Villuis, c., 41, 126, 166, 265, 267, 275.
Vimbré, c. de Jouy-le-Châtel, 183.
Vimpelles, c., 43, 95, 141, 149, 181, 183, 286, 291.
Vimpelles (Le fief de La Haute Justice... de), 181.
Vinneau. — *Voir* Vigneau.
Vinneuf, c. (Yonne), 136, 143, 156, 297.
Voille, 176.
Volangis, c. de Luisetaines et de Vimpelles, 149.
Voldoy. — *Voir* Vaudoy.
Voulton, c., 1, 7, 88, 89, 91.
Vullaines, c., 222.

BIBLIOTHECA
Ottavienses

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Préface 5
Introduction. 10
Rôle de l'arrière-ban du bailliage de Provins 25
Appendice 53
Table des noms de personnes. 54
Table des noms de lieux. 57
Table des matières 63

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY (S.-ET-M.)

910 4
251

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

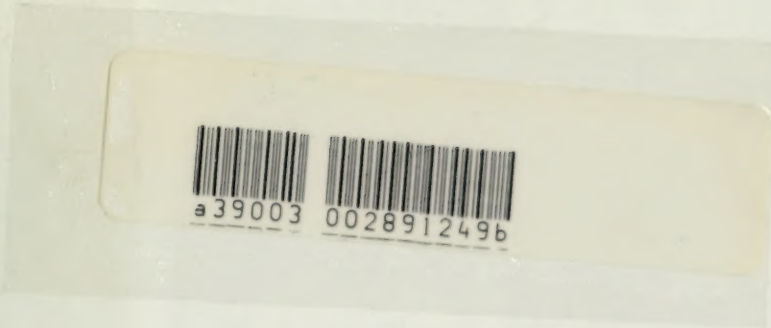
a39003 002891249b

CE DC 0611
.S45C3 1903
COO CARRIERE, VI ROLE ET TAXE
ACC# 1071556

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 01 13 11 1